This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

YPOB
DATE

not in K.D.
3/31/31 A.D.

QUELQUES RÉFLEXIONS

D'UN HOMME DU MONDE,

SUR LES SPECTACLES, LA MUSIQUE,

LE JEU ET LE DUEL.

by Comte Fortia de

PRIX : 2 FRANCS 50 CENTIMES.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

A PARIS,

PORTHMANN, IMP. ORD^re. DE S. A. I. ET R. MADAME,
ET DE S. A. I. MADAME LA PRINCESSE PAULINE,
RUE DES MOULINS, N°. 21.

M. DCCC. XII.

534544 A

SE TROUVE A PARIS,

CHEZ { EYMERY, à la Librairie d'Education et de Jurisprudence, rue Mazarine, n°. 30.
DELAUNAY, Libraire, au Palais-Royal.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

AVANT-PROPOS.

Les *divers sujets dont je me suis occupé dans cette brochure ont exercé la plume de beaucoup d'écrivains, et fourni la matière d'un grand nombre d'ouvrages plus ou moins estimés. Je n'ai pas la prétention de me ranger dans la même classe. Ces réflexions ont été jetées sur le papier, isolément, sans dessein, presque toutes à mesure qu'elles m'ont été suggérées par ce que j'ai observé dans le monde. Quoique réunies aujourd'hui, je ne me dissimule pas qu'elle n'offrent ni plan fixe, ni suite, ni liaison; d'après quoi je n'y attache pas une grande importance. Leur principal mérite sera de traiter quatre sujets qui ne sont pas dénués d'intérêt.*

J'ai quelquefois énoncé des propositions générales qui pourront être particularisées, sans quoi elles seraient fausses; mais je déclare

NIJH JAN 9 1931

que je n'ai eu personne en vue dans aucune partie de ce petit ouvrage. Lorsque j'ai voulu nommer quelqu'un, je l'ai fait; je supplie donc mes lecteurs de ne pas m'en faire dire plus que je n'en ai dit. On trouvera dans ces réflexions la même franchise que j'ai toujours professée, et dont je ne m'écarterai jamais.

QUELQUES

QUELQUES RÉFLEXIONS

D'UN HOMME DU MONDE

SUR LES SPECTACLES, LA MUSIQUE, LE JEU ET LE DUEL.

SUR LES SPECTACLES.

Les auteurs dont les pièces sont refusées, se plaignent, ou des acteurs, ou des comités de lecture, selon qu'elles ont été soumises au jugement des uns ou des autres; cela est très-naturel. Cependant il faut bien qu'un ouvrage dramatique soit lu et jugé avant de paraître en scène. Un comité entièrement composé d'acteurs, ou de gens de lettres, présente des inconvéniens : les acteurs ne chercheront que l'effet théâtral, que des rôles saillans pour les premiers sujets, et rejèteront un ouvrage estimable qui ne promettra pas ces grands effets, qui ne fournira pas à un comédien célèbre l'occasion de créer un

beau rôle, et d'ajouter à sa réputation. Les gens de lettres recevront une pièce bien écrite, sagement conduite, mais froide à la scène, sans couleur, sans intérêt, par cela seul nécessairement médiocre ; les deux aréopages auront mal jugé. Un comité composé de quelques bons acteurs retirés, devenus étrangers aux intrigues de coulisses, de quelques hommes de lettres, dont le plus grand nombre n'aurait jamais travaillé pour le théâtre, sans quoi la partialité se glisserait bientôt dans leurs jugemens, me paraîtrait devoir former le comité de lecture le moins imparfait. Car dans ce genre, comme dans tout autre, vouloir atteindre à la perfection, c'est se vouer à une médiocrité perpétuelle et absolue.

Ce comité, composé de douze membres au moins, jugerait, à la majorité des deux tiers, et en cas de rejet, chaque membre refusant devrait consigner sur le registre les motifs de son rejet. Ces motifs seraient communiqués à l'auteur, et il lui en serait même délivré un extrait légalisé par le secrétaire, s'il l'exigeait ; par-là aucun refus ne pourrait être soupçonné de partialité, et l'auteur ne pourrait jamais se plaindre d'avoir été jugé sans être entendu. Cette marche ne s'oppo-

serait pas à ce qui se pratique aujourd'hui, à la lecture préliminaire de l'ouvrage par un de ses membres, qui en fait son rapport au comité, parce qu'on présente quelquefois des pièces tellement ridicules, tellement inadmissibles, qu'il n'est pas juste que tout le comité en soit la victime, et qu'un de ses membres doit seul en avoir l'ennui. L'avis de ce membre, qui n'aurait pas trouvé la pièce digne d'une lecture publique, serait également consigné au registre. Malgré toutes ces précautions, il se glisserait encore bien des ouvrages faibles, parce que le très-petit nombre de bons forcerait à l'indulgence, sans quoi les théâtres n'offriraient pas assez de nouveautés; mais il est beaucoup moins à craindre que de bonnes pièces soient rejetées, et c'est là ce qu'il importe beaucoup à l'art dramatique et à la littérature (1).

Ce que je propose pour les théâtres français, pourrait avoir lieu pour l'Opéra et pour l'Opéra comique, avec cette différence que ces comités-ci, surtout le premier, devraient

(1) Il faut se méfier beaucoup du charlatanisme des lecteurs. Je n'oublierai jamais qu'en 1786, Beaumarchais nous lut, devant une assemblée très-nombreuse, son opéra de *Tarare*, non encore joué; il y mit tant

être beaucoup moins difficiles, ce genre tolérant plutôt la médiocrité, parce que la musique en étant la partie principale, le compositeur tient à peu près dans ses mains le sort de l'ouvrage.

Les comédiens, malgré le tact que devraient leur donner l'habitude et l'expérience, sont souvent de fort mauvais juges des pièces; on a vu des opéra comiques, approuvés par eux, envoyés à un musicien connu pour les mettre en musique, essuyer la chûte la plus complète, chûte due uniquement aux paroles; le musicien avait perdu son temps et sa peine pour avoir eu confiance dans le jugement de l'aréopage comique; si plus clairvoyant que lui il avait refusé de satisfaire les comédiens, et de prostituer son talent, il s'en serait fait des ennemis irréconciliables qui auraient bientôt trouvé une occasion de lui prouver leur suprématie; car il ne faut pas oublier que ces

---

d'action, d'importance, d'emphase, enfin de je ne sais quoi, que nous fûmes presque tous tentés d'admirer cette rapsodie, malgré la multitude de vers prosaïques, insignifians, je dirais presque niais, s'ils n'étaient pas d'un homme de beaucoup d'esprit; assurément le prestige de la lecture ne saurait aller plus loin.

messieurs se regardent comme fort au-dessus des auteurs et des musiciens, ce qui est beaucoup plus plaisant que toutes leurs pièces.

Les comités de lecture composés soit de gens de lettres, soit d'acteurs, ont un grand motif de consolation, lorsqu'ils ont encouru la disgrace d'un auteur par le refus de sa pièce; c'est que parmi ceux qui, se croyant mal jugés, en appellent au tribunal du public par la voie de l'impression, il en est bien peu dont la sentence ne soit pas confirmée; et quelquefois l'ouvrage imprimé a éprouvé des corrections, est devenu moins imparfait que lorsqu'il a été mis sous les yeux de l'aréopage dramatique. Si les comités sont quelquefois blâmables, c'est pour avoir reçu des pièces médiocres ou mauvaises; mais l'indulgence est d'obligation, sous peine de manquer de nouveautés, puisqu'il est écrit qu'on ne peut s'en passer.

On s'étonne du succès de certains ouvrages dramatiques, de la chûte de certains autres, du discrédit des pièces applaudies et admirées jusqu'à la fin du dernier siècle. Notre surprise cesserait, si nous prenions la peine de considérer quels sont aujourd'hui les juges de la scène, à quelle classe de spectateurs nos théâtres sont livrés.

Tous les hommes âgés de moins de quarante ans, conséquemment la plus grande partie de ceux qui suivent les spectacles, ont vu commencer la révolution au collége ou venant de le quitter. Leur éducation n'était pas achevée; ils ne pouvaient avoir acquis ni le goût ni les connaissances nécessaires pour juger des ouvrages que des hommes infiniment plus âgés jugent souvent très-mal. Depuis la révolution, où et comment auraient-ils acquis ces connaissances? une partie a été forcée de marcher aux armées, l'autre de fuir sa patrie ou de se cacher pour éviter l'incarcération ou la mort; une désorganisation générale, une démoralisation complète pendant dix années ont-elles permis d'achever une éducation à peine ébauchée? elles ont au contraire anéanti des germes qui, dans d'autres temps, auraient produit les plus heureux résultats.

De cette impossibilité absolue de s'éclairer et de s'instruire, il s'ensuit que la génération actuelle est essentiellement ignorante et incapable d'avoir une opinion raisonnée sur les ouvrages dramatiques, comme sur tous ceux qui tiennent à la littérature. A cette ignorance profonde, les jeunes gens joignent beaucoup d'amour-propre, ces deux choses

allant presque toujours ensemble; cette bonne opinion qu'ils ont d'eux mêmes leur donne, à ce qu'ils croient, le droit incontestable de juger ce qu'ils ne comprennent pas. N'ayant point étudié les bons modèles, connaissant à peine les noms de nos bons écrivains dramatiques, ils ne peuvent même pas établir une comparaison qui les aiderait quelquefois à émettre des opinions un peu moins ridicules; ils doivent s'en rapporter à leurs seules lumières. Le résultat est ce qu'il doit être; mais combien il est cruel pour l'auteur dramatique de se voir livré à de pareils juges, de savoir que son sort dépend d'une troupe d'étourdis, dont le plus grand nombre ne connaît pas la mesure d'un vers, ou n'écrirait pas dix lignes sans fautes d'orthographe! Voilà pourtant les oracles du goût, ceux dont le jugement peut être sans appel, qui, sans connaître encore l'intrigue de la pièce qu'ils rejettent, hors d'état d'en apprécier le style, ravissent en un moment à l'homme de lettres la récompense de plusieurs mois, peut-être de plusieurs années de travail.

Mais si un tribunal ainsi composé proscrit des ouvrages estimables, il doit faire obtenir des succès non-mérités; c'est aussi ce qui arrive, et ce nouvel abus est produit par la

même cause. Il est tout simple que des gens ignorans, illitérés, incapables de suivre le plan, la contexture d'une pièce un peu compliquée, soient fortement remués par des scènes violentes, hors de la nature et de la vraisemblance, par des cris, des vociférations, des combats : voilà pourquoi tant de drames et de mélodrames, ces productions monstrueuses où la barbarie du style égale l'absurdité de l'intrigue, obtiennent un succès qui, loin de démontrer le mérite de l'ouvrage, démontre seulement l'ignorance et la sottise des juges, la décadence du goût et de l'art. Bientôt l'*artiste* (1) qui criera le plus fort et le plus long-temps, celui qui se battra le mieux à coups de sabre, l'emportera sur les meilleurs acteurs de la scène française,

---

(1) Je déclare ici que si le mot d'*artiste* m'échappe dans la suite de ces réflexions, ce sera par inadvertance, mon intention étant de laisser aux acteurs et musiciens le nom qu'ils ont toujours porté ; je crois même leur donner par-là une marque d'égards, depuis que cette qualité d'artiste a été appliquée à toutes les professions, jusqu'à une entr'autres que je me dispenserai de désigner, mais avec laquelle MM. les comédiens et musiciens ne voudraient sûrement pas être confondus.

qui ne sauront que débiter Racine et Molière sans risquer de se rompre un vaisseau dans la poitrine et sans pourfendre personne.

Par un abus criant, dont on s'est plaint souvent, et toujours inutilement selon l'usage, les salles de spectacles se trouvent remplies, les jours de premières représentations, avant qu'on ait distribué cent billets aux bureaux; de manière que celui qui est venu de fort loin se ranger à la *queue*, qui se croit sûr d'entrer à son tour, voit avec surprise et indignation le bureau se fermer au bout de dix minutes de distribution. Ces jours-là surtout, tous les billets, sans exception, devraient être distribués aux bureaux.

Les Français doivent plus que tout autre peuple tenir à l'honneur national; il ne consiste pas uniquement à conquérir des provinces et à gagner des batailles; il consiste encore à ne pas donner de nous aux étrangers une idée défavorable. Or, des étrangers qui assistent à la première représentation d'un ouvrage dramatique, prendront-ils une haute opinion de l'urbanité, de la politesse françaises, si vantées autrefois, en voyant les cris, les menaces, les voies de fait que se permettent les deux partis, dont l'un protège la pièce et l'autre veut l'anéantir? Ne semblera-

t-il pas à ces étrangers qu'ils sont dans une arène où les neutres risquent autant que les combattans, et non dans un lieu paisible par sa nature, où ils sont venus chercher le délassement et le plaisir?

Mais, dira-t-on, il ne faut pas cependant qu'une pièce détestable réussisse, et que le public en soit excédé, lorsque, pour son argent, il est en droit d'exiger qu'on l'amuse; j'en conviens, et pour concilier la justice que tous les auteurs sont en droit de réclamer, et la sévérité que le public doit à un mauvais ouvrage, voici le moyen que je propose.

Toute pièce nouvelle devra être achevée, quelque soit le mécontentement de l'auditoire; s'il devient tel que les acteurs ne puissent plus tenir en scène, la police y mettra ordre en arrêtant quelques perturbateurs. Comme il est très-possible que l'assemblée du lendemain soit ou plus éclairée, ou plus indulgente que celle de la veille, la pièce sera toujours jouée trois fois. Si elle est décidément mauvaise, les trois auditoires en feront tous justice: dans le cas contraire, les seconds juges annulleront la sentence trop sévère des premiers. Il n'est pas à craindre que les mauvaises pièces soient soutenues par ce moyen; elles n'en resteront pas davantage au théâtre.

L'auteur, après trois jugemens, ne pourra pas en appeler ni se plaindre, même par la voie de l'impression, ainsi qu'ils font tous aujourd'hui dans une préface *ad hoc*. L'ouvrage au-dessous du médiocre, eût-il été par l'intrigue, la cabale, les billets donnés, classé parmi ceux restés au répertoire, on en fera bientôt justice, et le temps le remettra dans peu à sa véritable place ; mais un bon ouvrage ne sera plus exposé à être proscrit à jamais, parce qu'il aura plu à une troupe d'écoliers, ou d'échappés des bancs depuis six mois, de siffler ce qu'ils ne comprennent pas. Ainsi le moyen que je propose, très-juste en lui-même, offre un grand avantage et nul inconvénient. Ceux à qui ils ne plaira pas, n'ayant aucune bonne raison à lui opposer, donneront celle-ci : Il ne faut pas, diront-ils, ennuyer deux fois de plus le public d'une mauvaise pièce; la réponse est simple : les auditeurs de la première représentation ont été ennuyés, soit ; mais comme il est possible que d'autres spectateurs soient amusés par ce qui les aura ennuyés, ils en seront quittes pour ne pas retourner aux deux représentations suivantes. Paris renferme assez de gens curieux de pièces nouvelles, pour être assuré que la salle pourra être remplie les trois fois ;

et il serait à désirer, si la chose était praticable, que ces spectateurs juges ne fussent jamais les mêmes.

Nous avons vu des pièces obtenir un succès prodigieux, quoique d'un mérite très-médiocre; mais c'étaient des pièces dites de *circonstances;* c'est-à-dire, qui flattaient les opinions du moment. Ainsi, pendant les orages de la révolution, des ouvrages sans aucun mérite réel, vides d'idées, n'ayant ni plan ni style, ont été portés aux nues, parce qu'ils attaquaient la religion ou la royauté : cela suffisait. Il est vrai que le temps et la raison ont bientôt fait justice de ces misérables rapsodies, et qu'elles sont tombées dans l'oubli qu'elles méritaient; c'est le sort qui attend tous les écrivains de circonstances, dramatiques ou autres. On pourrait encore citer quelques pièces jouées dans un temps plus paisible, qui ont aussi dû leur succès à l'époque où elles paraissaient; c'est que, si la tourmente révolutionnaire est finie, nos idées sont loin d'avoir entièrement recouvré ce calme, cette tranquillité nécessaires pour bien juger, qui reviendront sans doute un jour: l'esprit de parti nous dirige encore dans certaines choses où il n'est pas comprimé par le peu d'importance qu'on y attache; ce n'est

ni le style ni le mérite intrinsèque de la pièce qui nous frappent le plus, lorsqu'elle contient des principes analogues à ceux qui nous ont gouvernés pendant plusieurs années.

Le moindre événement produit deux ou trois pièces, qui sont composées, apprises et jouées en quinze jours, quelquefois moins; et pour l'ordinaire, oubliées dans le mois. Les théâtres du Vaudeville et des Variétés sont en possession d'accueillir ces petits chefs-d'œuvre éphémères, et quelques recettes dédommagent les auteurs et les acteurs de leurs peines, qui n'ont pas été bien grandes. Le Vaudeville se soutient par quelques couplets plus ou moins malins; la pièce des Variétés par le jeu des acteurs, qui sont depuis longtemps le seul soutien de ce spectacle; car il est difficile de voir rien de plus médiocre (je mitige l'expression) que les neuf-dixièmes des ouvrages qu'on y représente; mais la recette est forte, la salle ne désemplit pas: les pièces sont donc excellentes; il n'y a rien à répondre à cet argument, qui est aussi celui des libraires pour les ouvrages nouveaux: ils ne sont pas moins concluans l'un que l'autre (1).

(1) La moindre anecdote, vraie ou fausse, consignée dans un journal, suffit pour produire une pièce.

Si l'on désire prendre dans les journaux une idée exacte d'une pièce, avant de la voir jouer, la chose est à peu près impossible; chaque journal en rend compte à sa manière, et rien de plus ordinaire, si on en lit plusieurs, que d'y trouver des opinions tout à fait opposées, qui laissent le lecteur dans l'indécision la plus complète. Les journaux sont presque toujours en état de guerre les uns contre les autres; la jalousie de métier doit produire cet effet. Or, à moins que l'ouvrage ne soit supérieur, ou au-dessous du médiocre, ce qui aura été loué par tel journal sera, par cela seul, blâmé par tel autre, et comme de raison, il y aura exagération dans le blâme ainsi que dans la louange. Les deux jugemens étant nécessairement entachés de partialité, ne mériteront jamais une confiance entière. Il en est de même pour le jeu des acteurs, dans le

---

En juillet 1812, le théâtre des Variétés en donna une relative à un trait attribué à M. de Malesherbes, *et ce trait est faux.* Lorsqu'on met sur la scène des hommes aussi connus, il faudrait s'assurer de la vérité des faits; mais nulle part l'histoire n'est tronquée plus indécemment que dans les pièces dites historiques, ce qui ne choque personne; c'est une nouvelle preuve à ajouter à tant d'autres de la perfection de notre goût et de l'étendue de nos connaissances.

compte qui se rend souvent des représentations courantes; un acteur est dénigré dans telle feuille, parce qu'il est porté aux nues dans telle autre; il doit naturellement pencher pour cette dernière opinion; elle lui persuade qu'il est parvenu au dernier degré de perfection : il est trompé, et cette erreur ne peut que tourner au détriment de sa réputation et de l'art. Si, par un excès de modestie, il croit se trouver les défauts exagérés que lui reproche le journal opposé, il se décourage, et c'est encore un grand mal. Que faut-il donc faire ? rien : prendre patience sur cela, comme sur tant d'autres choses, et prier le ciel qu'il ne nous arrive jamais de plus grands malheurs.

Est-il bien reconnu que les comédies doivent être morales? c'est une grande question qui, je crois, est encore indécise. La morale n'est-elle pas déplacée, ou au moins inutile à offrir à des gens qui ne viennent chercher que l'amusement, qui rient à gorge déployée de voir bafouer et duper les deux vieillards des *Fourberies*, qui sont de fort honnêtes gens; lorsque Crispin dicte un faux testament dans le *Légataire* (1), ou qu'une coquette

(1) Si cette pièce, une des plus immorales du

dupe M. Turcaret, et que des valets fripons volent des billets qui leur restent en propriété? quelle morale peut-on présenter à un tel auditoire? et cet auditoire est le même partout. La comédie n'a jamais corrigé personne; elle doit donc, ce me semble, se borner à plaire et à amuser. Notre divin Molière, dans son chef-d'œuvre, a attaqué les faux dévôts; il les a soulevés, exaspérés contre lui; mais les a-t-il convertis? Son *Avare*, son *Bourgeois gentilhomme* ont-ils diminué le nombre des avares, de ceux qui ont la vanité de paraître plus qu'ils ne sont? ils ont fait rire, et voilà tout. La morale étant en elle-même une fort bonne chose, l'auteur dramatique fera bien de rendre son ouvrage le plus moral possible,

---

théâtre, avait été intitulée : *Les Inconvéniens du célibat*, il n'y en aurait pas de plus morale. Cette observation, de la plus grande justesse, a été faite il y a environ trente ans par M. de la Reynière, qui, sans avoir jamais rien fait pour le théâtre (c'est-à-dire pour être joué; car ses articles, dans beaucoup de journaux, et surtout son *Censeur dramatique*, sont de sûrs garans de ses connaissances dans cette partie), est certainement un des hommes de lettres qui s'y connaît le mieux : je crois être sûr qu'il a le premier imprimé cette observation, que d'autres ont répétée depuis.

tant

tant qu'il ne nuira pas à ses moyens comiques; mais je ne regarde pas cette sévérité de principes comme indispensable pour constituer une bonne comédie.

Les jeunes gens et ceux qui, n'étant plus jeunes, n'ont reçu qu'une éducation incomplète ou peu soignée, regardent Molière comme un écrivain fort ordinaire, dont la plus grande partie des pièces tomberaient aujourd'hui; la chose est malheureusement vraie, et il faut plaindre le siècle où elle peut arriver; mais ces connaisseurs du jour sont incapables de sentir tout le prix de cet auteur inimitable; ils se croiraient déshonorés s'ils riaient à ses farces, telles que les *Fourberies*, *Pourceaugnac*, *Georges-Dandin* : ils ne voient pas que chacune de ces pièces renferme plus de vrai comique que trois comédies du jour, honorées même d'un grand succès; ils relèvent avec aigreur les mots *indécens* qui se rencontrent dans la dernière, parce que la pureté du langage est ordinairement en raison inverse de celle des mœurs. Beaucoup de femmes que ces mots ont effarouchées à la scène, qui ne conçoivent pas que de pareilles *sottises* ne soient pas supprimées à jamais, n'ont pas été effarouchées de la chose, peut-être le jour même où elles font éclater cette

profonde et glorieuse indignation. Il faut, pour sentir tout ce que vaut le père de la comédie, un goût sûr, un jugement formé, qui ne s'acquièrent que par l'expérience et les années; aussi plus on vieillit plus on goûte Molière, plus on l'admire, parce que chaque jour on reconnaît, par soi-même, la vérité de ses peintures, sa profonde connaissance du cœur humain, et ce tact admirable auquel rien ne peut être comparé (1). Si l'on rencontre quelquefois des hommes de beaucoup d'esprit, qui jugent Molière comme les jeunes gens (et j'en ai trouvé), c'est qu'ils ne sont point observa-

---

(1) Regnard est assurément très-plaisant; mais comme ses plaisanteries sont superficielles! comme elles dérivent des mots et non des choses. — *Que ferez-vous, monsieur, du nez d'un marguillier?* — *Deux ans entiers après j'accouchai d'un posthume.* — *Je ne m'en souviens pas* — *c'est votre léthargie.* Qu'il y a loin de ce comique-là à celui du grand peintre de la nature, qui en a sondé les replis les plus profonds, qui l'a prise, on peut dire, sur le fait.— *Le pauvre homme!* — *Sans dot.* — *Vous n'avez pas de père gentilhomme.* — *Qu'allait-il faire dans cette galère?* — *Voulez-vous que je refuse un homme qui a parlé de moi dans la chambre du roi?* et cent autres passages qui ont mérité de passer en proverbe. Voilà le comique de tous les temps.

teurs, que leur genre d'esprit est celui du monde, qu'ils se contentent de plaire dans la société, qu'en un mot ils ne se rendent point compte de leurs sensations ; ils effleurent tout et n'approfondissent rien. Voilà pourquoi il faut, en général, ranger les femmes dans la même cathégorie que les jeunes gens pour la manière dont Molière est jugé (1). J'ai observé très-fréquemment que les gens d'esprit, hommes ou femmes, qui n'étaient pas admirateurs de Molière l'étaient avec excès de Voltaire et de *tout* ce qu'il a publié. Il n'y a rien là de surprenant ; Voltaire est un enchanteur dont il faut savoir se défendre ; ce qui demande précisément les mêmes qualités que j'ai désignées ci-dessus pour apprécier Molière ; le tact, le jugement et l'expérience, acquise par la réflexion ; trois choses que les

(1) On a cité dans le temps le mot d'une femme qui prouve comment est quelquefois saisi l'esprit d'un ouvrage, et avec quelle sagacité il est jugé. A une représentation du *Roi Léar*, lorsque Brizard prononça cet hémistiche : *J'ai besoin d'être père*, une femme des premières loges s'écria : *Fi ! que c'est indécent !* réflexion profonde qui dénotait dans cette femme beaucoup moins de connaissances en tragédie qu'en toute autre chose.

hommes possèdent rarement, et les fe
presque jamais.

Une opinion généralement reçue, c'es
les tableaux doivent être chargés à la sc
sans quoi ils ne ressortiraient pas assez.
une erreur accréditée comme tant d'au
rien n'est chargé à la scène ; seulem
comme le personnage représenté ne d
rester que deux heures, il faut, de tout
cessité, accumuler dans ce court inter
plus ou moins de traits relatifs à son c
tère : ainsi, l'*Avare* offrira vingt traits d
rice, le *Distrait* vingt distractions, etc.;
il n'y aura aucun de ces traits qui ne
surpassé par ce qu'on voit dans le mo
et voilà ce que j'entends lorsque je dis
rien n'est chargé sur le théâtre (1). Com

(1) Je ne serais pas embarrassé de citer des
d'avarice encore plus caractéristiques que tous
de Molière, et des distractions plus fortes que t
celles du *Distrait* : je me bornerai à rappele
mot connu d'un Maréchal de France, que des l
mes âgés de moins de quarante ans peuvent
vu. Attaqué d'une maladie assez grave, et inv
remplir ses devoirs de religion : *Je le ferai*, répo
il; *mais croyez que Dieu y regarderait à deux f
damner un homme comme moi.* Y a-t-il dans le *Glo*
beaucoup de traits de cette force ?

de choses dont on est journellement témoin, qui, portées sur la scène, y seraient sifflées comme invraisemblables et même impossibles!

L'amour-propre des comédiens a, dans tous les temps, été poussé à l'extrême; ceux que le public distingue avec raison, et ceux-même qu'il gâte, ont de la peine à se défendre de ce sentiment si naturel, si satisfaisant. S'ils joignent au suffrage du public la réputation d'hommes à bonnes fortunes, leur tête est bien forte s'ils ne la perdent pas. Quelques-uns, de nos jours, se sont élevés jusqu'aux femmes de la société; mais, malgré la corruption du siècle, cette licence de la part de nos dames n'a jamais été excusée : c'est une sorte d'hommage bien léger et sans conséquence qu'on n'a pas cessé de rendre aux mœurs.

Cette égalité absolue entre tous les hommes, tant prônée, et dont on a tant abusé, n'a pu atteindre tout-à-fait certaines classes, et les comédiens sont de ce nombre; en effet, si l'égalité existait entre eux et le reste des citoyens, il y aurait toujours trois ou quatre heures dans la journée où elle n'existerait pas : jamais celui qui paie ne peut être l'égal de celui qui est payé, au moins pendant qu'il remplit les fonctions pour lesquelles il reçoit un sa-

laire. (1) Cette idée que l'on n'extirpera jamais de la tête des hommes, s'opposera toujours à ce que les comédiens jouissent sans opposition de ce bénéfice de l'égalité : est-ce un mal ? Je ne le pense pas.

Les étrangers se plaignent avec raison, lorsqu'ils viennent à Paris, pendant l'été,

(1) On va conclure de cette phrase que je ne regarde pas comme mes égaux, mon sellier lorsqu'il travaille à ma voiture, mon horloger lorsqu'il raccommode ma montre, et mon traiteur lorqu'il fait mon dîner. D'abord, si l'on me pressait bien fort, je répondrais peut-être que non : mais j'ai une autre réponse à faire. Mon sellier, mon horloger, mon traiteur sont aussi libres de cesser de travailler pour moi, que je le suis de cesser de les employer, et je n'ai aucun droit, pour mon argent, de les humilier. Le comédien que j'aurai sifflé la veille, même à tort, ne pourra se dispenser de reparaître le lendemain, et au moins le reste de l'année, et de s'exposer au même désagrément, à la même humiliation. Voilà une différence réelle entre lui et mon fournisseur ; c'est bien là une espèce de servitude, ou, si le mot choque, un manque de liberté ; et sans la liberté la plus entière, il ne peut exister d'égalité. Le comédien retiré rentre dans la classe des autres citoyens et devient leur égal, il n'y a aucun doute ; ce qui constituait l'inégalité n'existant plus. Mon opinion pourra paraître extraordinaire ; qu'on l'examine, qu'on la pèse attentivement et sans prévention, avant de la juger.

de n'y trouver aucun de nos bons acteurs ; ces messieurs et ces dames sont en tournée ; nos grandes villes des départemens en jouissent pendant que les pièces sont livrées aux doubles, et à peine supportables. Les appointemens ou les *parts* des premiers sujets sont cependant assez considérables, pour que la capitale à qui ils appartiennent incontestablement, dût en jouir toute l'année sans interruption. Ceux qui ne vont pas en province passent vingt-cinq jours sur trente dans leur maison de campagne, ce qui revient à peu près au même pour le public. Cet abus existe de tous les temps, et on ne manque pas de le faire observer à ceux qui le blâment, comme si c'était une raison sans réplique. Il est assez plaisant qu'on prétende justifier un abus par l'abus lui-même ; mais les hommes sont faits ainsi : l'excuse la plus ridicule et la plus absurde est toujours celle qu'ils préfèrent ; il n'en existe assurément point de valable dans cette occasion-ci, et s'il en existait une, on ne s'en servirait pas.

Si l'on avait besoin de preuves de la décadence du goût, et de l'art dramatique, le théâtre des Variétés en fournirait une sans réplique. Ce théâtre est celui qui fait le plus d'argent, proportionnellement aux prix de ses places, et à l'étendue de la salle. Assurément

le mérite des pièces ne peut suffire pour attirer constamment la foule; quelques acteurs en possession de plaire à la multitude, suppléent à la faiblesse des ouvrages représentés, et on ne se lasse pas d'admirer de vraies rapsodies, devenues quelquefois un peu supportables, par le jeu burlesque des acteurs; mais, y a-t-il là dequoi soutenir et enrichir un spectacle pendant toute l'année? Et le théâtre Français, le véritable théâtre de la nation, le dépôt de tous nos chefs-d'œuvre, est désert trois ou quatre jours par semaine, lorsque le nom de tel acteur ou de telle actrice n'est pas sur l'affiche; car ce sont eux qu'on va voir et non l'ouvrage. Talma et mademoiselle Duchesnois annoncés dans la plus mauvaise tragédie, attireront dix fois plus de monde que leurs doubles jouant *Rodogune* ou *Athalie*; le *Misantrope* et *Tartuffe* abandonnés aux acteurs du second ordre, le seront du public; mais que Fleury et mademoiselle Mars y soient annoncés, la foule y courra. Or, un auteur fera mieux d'employer son temps à engager les comédiens chéris du public à prendre des rôles dans une pièce médiocre, même mauvaise, que de le perdre à tâcher de produire un bon ouvrage, s'il ne doit pas les avoir pour interprêtes. Nous marchons donc à grands

pas vers la décadence entière du goût et de l'art dramatique.

Le répertoire de la Comédie Française n'est pas assez varié ; de fort bonnes pièces, mais toujours abandonnées aux doubles, paraissent sur l'affiche trois ou quatre fois par mois, et n'attirent personne. Les comédiens sont, à la vérité, punis les premiers par la nullité de la recette ; ce qui ne dédommage pas le public trompé dans son attente, qui est venu admirer de bonnes comédies, et qui les reconnaît à peine, par la manière dont elles sont rendues. Beaucoup d'ouvrages estimables sont ensevelis dans l'oubli; faute de nouveautés, les comédiens devraient en remettre quelques-uns, et surtout être plus difficiles dans leur choix qu'ils ne l'ont été souvent, et nommément en 1812, en exhumant le *Tambour nocturne*, pièce de nul effet, dont Préville a pu seul faire la réputation pendant quelque temps.

La Comédie Française donne presque toujours la pièce nouvelle ou la grande pièce la première ; bien des gens viendraient à la seconde, si le prix du billet n'était plus le même, et si l'on pouvait entrer pour le tiers ou le quart du prix total. La comédie y gagnerait le montant de ces seconds billets ; alors

la recette est terminée, et le profit que font à la porte, les marchands de contremarques, retomberait dans la caisse : il suffirait de mettre sur l'affiche du jour, selon l'importance de la seconde pièce, *les seconds billets seront à* 12, 15, ou 20 *sols*. Cet usage existe en Angleterre ; je le trouve juste et bien imaginé pour tout le monde.

Il est fâcheux que des acteurs très-célèbres (dans les deux sexes) qui ont joui de la réputation la mieux méritée, qui ont même quitté la scène avec toute leur gloire, aient quelquefois fait un tort réel à l'art théâtral, en formant, sans y songer, une espèce d'école. Le succès dont ils ont joui persuade à leurs successeurs qu'ils doivent adopter le même genre ; alors ils jouent d'après cet acteur ou cette actrice ; ils l'imitent, le copient servilement ; mais ne sentant pas leur rôle, le débitant d'après un autre, ils ne peuvent le rendre naturellement ; ils ne s'identifient point avec le personnage qu'ils représentent, et c'est la seule manière de bien jouer : il faut qu'un acteur soit toujours lui, même médiocre, et ne soit jamais un autre, même supérieur.

Il avait été question d'établir une rivalité entre les deux théâtres français, ce qui pa-

raît à peu près impraticable. La rivalité ne peut exister que si les deux troupes jouent les mêmes pièces, et la supériorité décidée du premier de ces théâtres, laisserait l'autre dans un abandon, une nullité absolus. Il est aisé de le prévoir, d'après le petit nombre de pièces communes aux deux théâtres : là comédie française a l'air de les avoir abandonnées à l'Odéon, pour que le public pût fixer son opinion sur les deux troupes. Je trouve beaucoup plus naturel de désigner à chacune son répertoire ; l'art théâtral n'y gagnera pas grand chose, à la vérité, mais il perdrait encore davantage, si *Tartuffe* et le *Misantrope* étaient représentés sur les deux théâtres ; le second n'aurait point de spectateurs.

Le théâtre de l'Odéon ou de l'Impératrice est composé de deux troupes absolument distinctes ; l'une est française, l'autre est celle de l'Opéra italien. La première est très-médiocre, et n'offre aucun talent qu'on puisse réellement appeler distingué. Si l'on ajoute à cette médiocrité des acteurs, celle des pièces de leur répertoire, on concevra aisément qu'un pareil théâtre, ne doit pas donner d'ombrage au Théâtre français, malgré les pertes qu'il a éprouvées depuis vingt-cinq ans, dont plusieurs ne seront jamais réparées.

En traitant de la musique, je parlerai de l'Opéra italien qui me semble lui appartenir beaucoup plus qu'à l'article des spectacles.

Le théâtre de l'Impératrice a eu long-temps pour directeur un homme de lettres, à qui ses nombreux ouvrages ont acquis une réputation distinguée; une trop grande facilité a nui à la perfection de ces ouvrages, dont plusieurs ont cependant un mérite très-réel, et nullement contesté. Comme la société ne connaît aucune nuance dans ses jugemens, qu'elle porte tout à l'extrême, soit en bien, soit en mal, on a donné à cet auteur le nom de Molière de notre siècle, ce qui n'a pu être que le résultat d'un examen bien peu réfléchi, et d'une aveugle indulgence. Molière est un colosse, dont on peut, avec beaucoup de talent, être encore prodigieusement éloigné. C'est le cas où se trouve l'auteur en question: la seule ressemblance parfaite qui ait existé entr'eux, c'est qu'ils étaient l'un et l'autre en même temps directeurs d'un théâtre, et auteurs dramatiques. Cette réunion a été funeste pour tous les deux; forcés de s'occuper d'intérêts qui n'étaient pas uniquement les leurs, ils ont négligé nécessairement leur talent; le premier aurait fait davantage, le second aurait fait mieux. Mais une autre ressemblance de

M. Picard avec Molière, c'est leur admission dans le temple des lettres ; je regarde Molière comme y ayant été admis, puisque sa mort seule s'y est opposée ; le vers de M. Saurin est un hommage bien noble et bien mérité, rendu à la mémoire de ce grand homme. Quoiqu'on ait dit qu'il aurait continué de jouer dans le haut comique, il est permis de croire qu'il eût bientôt entièrement renoncé à l'état de comédien, et retrouvé le temps et la liberté nécessaires pour enfanter encore plusieurs chefs-d'œuvre. M. Picard n'a pas voulu profiter de cette liberté précieuse qu'il venait d'acquérir ; une autre direction très-honorable sans doute, mais peut-être plus compliquée que celle qu'il a quittée, ne lui permet guères de se livrer à des travaux auxquels il doit déjà une réputation bien capable de l'engager à les continuer. Sous ce point de vue, l'art dramatique n'aura rien gagné à l'admission de M. Picard à l'Académie française, et c'est un véritable malheur.

Les écoles de déclamation apprennent à bien débiter les vers ; mais elles ne forment pas des acteurs ; peut-être même s'opposent-elles à leurs progrès dans l'art, en leur donnant l'habitude de ne songer qu'à faire ressortir les vers saillans, pour obtenir les ap-

plaudissemens du parterre, qui les accorde plus volontiers à ce genre de débit qu'à un acteur qui sent son rôle, qui le joue d'après lui, sans se livrer à cette déclamation ampoulée, de commande, qui dénote l'insensibilité du comédien. Sans ame, on ne jouera jamais bien la comédie, et toutes les écoles de déclamation du monde sont loin d'en pouvoir donner à ceux qui en manquent.

L'Académie impériale de musique est le théâtre où se représentent les grands opéra français ; il est bien rare qu'un pareil ouvrage mérite une chûte complète ; mais il est sans exemple qu'il l'éprouve ; les frais en sont trop considérables, pour que l'administration n'essaye pas d'en faire rentrer une partie par plusieurs représentations. D'ailleurs, l'intérêt que le Gouvernement prend à ce théâtre ne permet pas de souscrire à un jugement défavorable aussi complaisamment qu'aux autres. Un grand opéra est, de plus, un ouvrage impossible à bien juger en une fois, et l'auteur (je parle du musicien) peut, sans être taxé de présomption, exiger une seconde et une troisième représentation. Le temps a toujours fait justice des opéra médiocres, comme il a consolidé la réputation des bons.

Un grand opéra est composé de tant de

parties accessoires, que le plus médiocre est quelquefois porté aux nues, par la beauté des décorations, la richesse et l'élégance des costumes, surtout la longueur et la perfection des danses ; de beaux ballets soutiendraient le plus détestable ouvrage, par la raison que presque tous les hommes se prennent par les yeux. Il faut avouer que le degré de supériorité auquel sont parvenues les danses de l'opéra, est tel, qu'il rend possible toute espèce de miracle en ce genre. Trente ou quarante femmes vêtues avec l'élégance la plus recherchée, surtout très-légèrement (ce qui est le point important), toutes jolies, ou paraissant l'être, ont un attrait bien puissant sur des spectateurs qui ne cherchent que le plaisir ; la danse est à la portée de tout le monde ; c'est-à-dire, que tout le monde peut trouver de l'agrément à voir ces quarante demoiselles se trémousser en tout sens, prendre les positions les plus agréables, laisser deviner le peu qu'elles ne montrent pas. Les spectateurs, au moins en très-grande partie, s'embarrassent fort peu de la régularité de la danse, de la perfection du ballet ; plus il y a de tours de force, de sauts, de pirouettes, plus on applaudit : j'en laisse deviner la raison, ce qui ne sera pas difficile ; une jolie danseuse plaît

moins par son art que par ses charmes. Ce que je viens de dire des danses de l'opéra, n'empêche pas que quelques ballets, notamment ceux de Gardel, n'ayent un mérite réel de composition : ce sont de véritables pièces bien composées, bien conduites, qui lui ont acquis une grande réputation, et c'est là un genre dans lequel nous ne connaissons pas de rivaux.

La réunion de toutes ces parties fait de notre Opéra, le premier spectacle en ce genre qui existe aujourd'hui, et qui existera de longtemps : aucun autre en Europe ne saurait soutenir la comparaison. Les recettes sont loin de couvrir des dépenses nécessairement énormes ; aussi le Gouvernement vient-il au secours d'un spectacle regardé comme national, qui excite l'admiration de tous les étrangers.

C'est surtout le genre dit de l'Opéra comique (car il n'est souvent rien moins que comique) qu'on peut regarder comme une des causes de la décadence du goût : le poète et le musicien s'entendent rarement ensemble, parce que chacun d'eux voudrait que son collaborateur lui fût entièrement subordonné. Le poète qui désirerait que l'on ne perdît pas un mot de son ouvrage, redoute les ariettes, en met le moins possible, et réduirait son

musicien

ıusicien à l'ouverture, et à quelques ro-
ıances, si la chose dépendait de lui : mais
elui-ci, de son côté, fait une belle défense ;
exige un certain nombre d'airs, de duo, de
io, de morceaux d'ensemble ; il lui faut des
tuations pour faire ressortir son talent, et
nployer dans son orchestre tous les instru-
ens connus. Le poète qui craint, avec quel-
ue raison, que ce charivari ne couvre abso-
ıment ses vers, cède le terrain pied à pied,
t rarement, lorsque l'ouvrage est arrivé à sa
erfection, les deux auteurs sont-ils égale-
ıent satisfaits l'un de l'autre. Des pièces ainsi
omposées ne sauraient être d'un grand inté-
êt ; aussi combien d'opéra comiques citerait-
n depuis vingt-cinq ans, qui fussent suppor-
ıbles, sans l'aide de la musique ?

Ce que j'ai dit tout à l'heure du Théâtre
rançais, se retrouve encore plus fréquem-
ıent à celui-ci. Nous avons vu des pièces
eprésentées cent fois dans une année, et
ssurément aucun opéra comique au monde
e peut mériter un succès aussi extraordi-
ıaire, pas même celui que j'ai en vue dans ce
ıoment. Mais, ce n'est pas la pièce qu'on a
oulu voir ; c'est l'actrice, ou si l'on veut, ce
ont les actrices : lorsqu'elles n'y seront plus,
a pièce reprendra sa place, et sa place ne

sera pas la première, soit pour les paroles, soit pour la musique. Les auteurs de pareils ouvrages travaillent pour l'instant présent; leur réputation tombera, lorsque l'acteur qui a créé le rôle ne le soutiendra plus : nous avons des musiciens encore existans qui ont travaillé dans un tout autre esprit ; ils ont écrit leur musique pour tous les chanteurs, et pour tous les temps ; ils ont préféré une célébrité longue et paisible, à une plus brillante et plus courte ; leurs succès n'ont jamais tenu du délire : ils ont été calmes, et conséquemment bien plus flatteurs. Dix chanteurs ont brillé dans les mêmes rôles de leurs ouvrages, pendant que tel opéra porté aux nues, sera abandonné, lorsque l'acteur chéri aura disparu.

Cet engouement presqu'universel pour certains acteurs de l'Opéra-Comique, ne permet pas de penser qu'une pièce ait pu y être mieux jouée, il y a trente ans, qu'aujourd'hui : je prendrai le *Tableau Parlant* pour exemple ; il a été remis en 1811, et a excité un enthousiasme général. Le mérite de l'ouvrage, et il en a un réel, n'aurait pas suffi pour légitimer cette espèce de délire ; les acteurs l'ont au moins partagé, et il a passé pour constant que jamais cet opéra n'avait été rendu avec

utant de perfection, soit pour le chant, soit our le jeu. J'avoue, sans doute à ma honte, ue je l'ai vu représenter vers 1780, par Clair-al, La Ruette, madame La Ruette, Trial t madame Trial, et que la satisfaction que ai éprouvée a été bien supérieure à celle ue m'ont donnée Elleviou, Saint-Aubin, esage, mesdames Boullanger et Paul. Si on veut être de bonne foi, on conviendra ue, le premier excepté, aucun des autres e saurait soutenir la comparaison, et mal-ré les justes éloges donnés à la voix des deux ctrices, je persiste à penser que pour exécuter à musique de Grétry, madame La Ruette, t surtout madame Trial, n'ont jamais eu de ivales à craindre. Pierrot et Isabelle de 1780 valaient au moins, pour le jeu, ceux d'au-ourd'hui, et quant aux trois autres rôles, la supériorité appartient tout à fait aux anciens. Au reste, j'ai remarqué sans surprise que parmi ceux qui exaltaient à outrance le nou-veau *Tableau parlant*, aux dépens de l'an-cien, plusieurs finissaient par convenir qu'ils étaient les échos de quelques connaisseurs, ou se donnant pour tels, et qu'ils ne l'avaient pas vu jouer autrefois. Il en est d'autres à qui e me suis permis de démontrer qu'en 1780

comme le dépôt de quelques centaines de bluettes, dont le très-grand nombre peut être vu une fois, et le reste trois fois au plus. D'ailleurs, ce serait une injustice et une présomption impardonnables aux auteurs et aux acteurs de prétendre au succès des grands ouvrages avec des pièces faites en huit jours.

Je ne dirai qu'un mot des deux théâtres des boulevards, connus sous les noms de la Gaîté et de l'Ambigu comique; c'est là que s'est réfugié le mélodrame, et qu'il y règne en souverain. Le succès qu'obtient ce genre d'ouvrage donne la mesure précise du goût du siècle; la préférence que lui accorde la multitude sur tous les autres ne doit cependant pas surprendre : les trois-quarts et demi des hommes ne jugent que par les yeux; cette manière n'exige ni travail, ni réflexions, ni connaissances; aussi les habitués de ces théâtres, s'ils étaient fermés, n'iraient pas davantage voir représenter les pièces de Racine et de Molière, auxquelles ils ne comprendraient rien. Sous ce point de vue, le mélodrame fait peut-être moins de mal qu'on ne le croit, puisque sa disparition ne ramènerait pas ses prosélytes à un meilleur genre.

Il n'entre pas dans mon plan de parler des

théâtres des départemens. Le peu que je vais en dire est relatif à ceux de Paris ; c'est qu'ils sont la meilleure, et j'oserai dire la seule école pour former des comédiens : ils y acquerront l'usage indispensable de la scène, que plusieurs débutans sont loin de posséder quand ils paraissent dans la capitale. S'ils ont été gâtés par les parterres des provinces, s'ils ont adopté un mauvais genre, le public de Paris pourra les corriger ; mais ils y arriveront toujours avec ce qu'on nomme l'*habitude des planches*, qui ne s'acquiert que sur elles, et par un exercice plus ou moins long. Tous les bons acteurs dont s'est honorée la scène française sont venus des provinces : aujourd'hui ces théâtres subalternes ne fourniraient plus autant de sujets, parce qu'ils n'ont qu'une existence éphémère ; que les troupes changent, ainsi que les directeurs, trois fois en deux ans, quelquefois plus fréquemment, très-peu de villes pouvant entretenir un spectacle toute l'année. Ajoutons à cet inconvénient la différence qui existe entre les spectateurs d'autrefois et ceux d'aujourd'hui ; car on se doute bien que sur cet article les départemens ne sont pas plus heureux que Paris. Le goût du mélodrame est au moins

aussi répandu dans les provinces que dans la capitale; il ne faut donc plus guère attendre de bons comédiens de ces théâtres: dans peu ils ne seront plus en état que de recruter les boulevards, en les fournissant de donneurs de coups de sabre, et de tyrans *farouches* et *barbares*.

SUR LA MUSIQUE.

Je n'ai pas l'intention d'entreprendre l'éloge raisonné de la musique en elle-même ; il faudrait écrire son histoire, ce qui me mènerait trop loin, et m'entraînerait dans des détails longs et fastidieux. Assez d'écrivains se sont étendus sur cette matière, et je ne pourrais que répéter ce qu'ils ont dit, ou m'égarer, si je tentais de me frayer une route nouvelle. Je me contenterai de rappeler que cet art admirable a été dans tous les temps, dans une sorte de vénération. L'imagination féconde des poètes s'est plue à lui attribuer des prodiges : ses effets presque miraculeux pourraient servir d'excuse à ces écarts, à cette exaltation d'idées, si les poètes avaient besoin d'être excusés. Cependant, malgré tout ce qu'ils en ont dit, la musique des anciens était bien inférieure à la nôtre, plus encore par la théorie que par la pratique. Mais ces effets extraordinaires sont dûs aux mœurs, à l'éducation, aux préjugés des anciens peuples, et non à la perfection de l'art. Les fictions de la fable, les détails que l'histoire

nous a transmis, tout prouve que dans l'antiquité, la musique n'a jamais cessé de jouir d'une haute considération; sous le règne de l'empereur Auguste qui mit sa gloire à protéger tous les arts, toutes les sciences, elle fut cultivée et honorée, plus encore sous le règne de Néron; mais les folies de ce prince sont moins glorieuses pour l'art, que honteuses pour sa mémoire.

Si la musique a quelquefois été négligée chez certains peuples, aux mêmes époques elle se relevait chez d'autres, et jamais elle n'est tombée dans un état d'oubli universel.

La musique a toujours été employée dans les temples, dans les fêtes, dans les combats; tour à tour religieuse, légère, ou bruyante, elle se plie à tous les tons, à toutes les idées, à celles même qui paraissent lui être diamétralement opposées; c'est une langue universelle qui ne redoute ni la corruption, ni ces variations fréquentes qui dénaturent à la longue toutes les langues vivantes.

Si la musique est considérée comme un art, relativement à son exécution, ou à sa pratique, elle est incontestablement une science dans sa théorie; aucune n'offre des principes plus abstraits, des règles plus sévères; j'en appelle à ceux qui en ont étudié la partie

théorique : sur trente ouvrages qui en traitent, à peine en existe-t-il un seul qui réunisse la précision et la clarté nécessaires, pour n'être pas fastidieux, et même rebutant : quant au nombre de ces productions, les Français ne sauraient être comparés aux Italiens, et moins encore aux Allemands. Rameau est le premier qui, dans son Traité d'harmonie, ait publié un ouvrage réellement marquant ; ce Traité dont, malgré ses erreurs, les étrangers reconnurent bientôt le mérite, eut peu de succès en France ; si l'auteur eût été Allemand ou Italien, nous aurions, à coup sûr, mieux accueilli son ouvrage : ce n'est pas la seule occasion où les Français ayent méprisé leurs propres productions, pour exalter des productions étrangères réellement inférieures aux nôtres.

J'ai dit tout à l'heure que la musique était une langue qui ne changeait jamais, ce qui ne doit s'entendre que de sa partie mécanique. En effet, ses caractères, son orthographe (si cette expression peut être employée), sont toujours les mêmes ; mais le style, le genre, la tournure des phrases sont assujettis à des changemens plus fréquens que dans aucune langue. Tous les trente ou quarante ans, la musique change ; ce que nos pères ont ad-

miré, nous paraît pitoyable, et ce que nous entendons avec délices, fera un effet contraire sur nos descendans. Nous voyons encore quelques zélés admirateurs de Campra et de Rameau ne rien concevoir à la musique actuelle, dont les oreilles sont insensibles à cette multitude de notes, à ces savans accords qui enrichissent les opéra du jour. Cette insensibilité me semble très-naturelle; nous ne perdons jamais le souvenir de ce qui nous a charmés dans notre jeune âge, et ce n'est pas sur la seule perfection réelle de la chose qu'il faut calculer le degré de jouissance que nous avons éprouvé, mais sur le degré de susceptibilité de nos organes, et la force de l'impression qu'ils ont reçue. Je ne partage point, au reste, l'opinion de ceux qui ne voyent dans Lully, Campra et Rameau que des écoliers, en comparaison de Gluck, de Sacchini, de Le Sueur, et autres grands compositeurs du siècle. Les premiers ont adopté le genre propre au temps où ils vivaient, et au mode d'exécution alors en usage. Si ces maîtres renaissaient aujourd'hui, ils adopteraient notre genre; leur musique serait travaillée en raison du talent des exécutans; elle serait aussi parfaite, aussi goûtée que celle de nos compositeurs les plus renommés.

Si nous considérons la musique du côté moral, nous la trouverons digne de nos éloges, je dirai plus, de notre reconnaissance : cet art enchanteur a toujours ému les passions douces ; il élève l'ame, il la dispose aux bonnes actions ; il serait peut-être difficile de citer de grands crimes commis par celui qui, dans l'exécution des ouvrages des compositeurs célèbres, voit plus qu'une action purement mécanique, entend plus que des sons ; par l'homme réellement sensible aux charmes de la musique, qui en connaît les beautés, qui sait les apprécier.

Tous les peuples ont une musique ; il est dans la nature de chanter, de danser au son des instrumens ; le sauvage ne va pas plus loin ; l'homme policé a tout étendu, tout perfectionné ; la diversité des instrumens a dû former bientôt des orchestres, et lorsque la musique est devenue plus compliquée, il a bien fallu créer des règles uniformes, et la soumettre à des lois dont on ne fût plus maître de s'écarter. On s'est beaucoup égayé sur le genre de l'opéra, surtout de l'opéra sérieux ; quoi de plus ridicule, a-t-on dit, que des infortunés, des furieux, des mourans, qui chantent sans cesse ? Cela est-il dans la nature ? L'opéra est donc le plus absurde des

spectacles ? Non : si tous ces gens-là chantaient des airs de rigaudon ou d'allemande, la chose serait, à coup sûr, complètement ridicule ; mais si le compositeur ne leur fait chanter que des airs conformes à leur caractère, et à leur situation, il n'y a plus rien que de naturel : la musique est le langage de l'opéra, comme la poésie est celui de la tragédie. Personne ne s'est encore avisé de trouver ridicule que Théramène racontât la mort d'Hyppolite en vers, quoique naturellement il dût parler en prose, et n'avoir eu ni le temps ni la liberté d'esprit nécessaires pour mettre en vers ce sinistre événement.

La musique n'est pas toujours l'imitation de la nature ; souvent elle n'a rien à imiter ; et combien de choses il lui est impossible d'imiter ! Cette impuissance n'ôte rien à son mérite ; pourvu qu'elle plaise, elle aura fait assez (1).

---

(1) Des musiciens enthousiastes de leur art, ont attribué à la musique le pouvoir de tout imiter ; j'ai connu dans l'étranger l'abbé Vogler, fameux organiste, qui prétendit très-sérieusement nous faire entendre sur l'orgue, *l'amour du peuple pour un bon roi*, et crut fermement y avoir réussi.

La science en musique est proprement la connaissance de toutes les règles, d'où il s'ensuit que cette science est resserrée dans des limites assez étroites, et que trente musiciens peuvent être également savans, s'ils savent tous manier dans tous les sens, la *fugue*, la *double-fugue*, la *contre-fugue*, à quatre, à cinq parties et plus : car, c'est là le *nec plus ultra* de la science. Mais la science seule n'est rien ; un compositeur qui ne sera que savant, composera d'excellente musique qui ennuiera tout le monde : il faut avec cela le génie, l'invention, l'expression surtout, sans laquelle aucune musique ne vaudra rien, et c'est ce que les professeurs de toutes les écoles ne donneront jamais à leurs élèves. La mélodie est seule en possession de plaire universellement ; point de bonne musique sans mélodie ; et quoiqu'on ait dit que les opéra de Gluck en manquaient, ce qui prouve qu'on les a mal jugés, c'est que depuis près de quarante ans, ils sont toujours écoutés, toujours applaudis avec enthousiasme ; or, des opéra seulement savans, ne soutiendront jamais une pareille épreuve.

Tous les compositeurs savent que d'un ton on peut passer dans un autre, par quels accords on peut y passer, de quelles notes doit être composé tel accord, sur quelle note du ton il doit être placé, comment telle dissonnance doit être

préparée ou sauvée, etc. Mais, l'homme de génie ne s'en tient pas là ; il décide d'abord, le ton, la mesure, et le mouvement qui conviennent aux paroles qu'il doit mettre en musique ; il se pénètre de l'esprit de son poète, et ne se permet pas le plus léger écart; il cherche un chant neuf et bien adapté au sujet, ce qui n'est pas le plus facile : il choisit pour ses transitions les accords les plus favorables, et se garde bien de passer indifféremment d'un ton à un autre, quoique les règles de l'harmonie lui en laissent la faculté : s'il se contentait de moduler, il n'exprimerait rien; toujours plein de son sujet, il sait quels instrumens doivent dominer dans telle ou telle partie de ses accompagnemens : il ne fera point entendre sur les instrumens à cordes un passage que les hautbois et les flûtes rendront mieux, parce qu'il sera dans leur genre. Ce compositeur ne se laissera point entraîner à l'envie de briller aux dépens du naturel, et de l'expression, soit par des transitions inattendues, des accords bizarres, des finales suspendues, en un mot, par des effets déplacés et dont on ne saurait être trop avare, surtout dans les opéra comiques. (1) Voilà comment compose

(1) M. Lesueur, dont j'admire et estime beaucoup le

le grand musicien ; mais il y met le temps ; il ne croit pas nécessaire de publier cinq ou six opéra par an : il sent que si cette fécondité peut contribuer à sa fortune, elle ne contribuera point à sa réputation, et on voit peu d'hommes doués d'un très-grand talent, ne pas préférer la gloire à l'argent (1).

Les compositeurs qui accumulent les notes pour produire de grands effets, s'y prennent bien mal ; ils ne font que du bruit. Gluck, dans vingt morceaux de ses opéra produit des effets admirables ; si l'on jette les yeux sur ses partitions, on est étonné de voir les portées presque nues, trois ou quatre notes par mesure ; peu de parties : on a peine à concevoir la jouissance qu'on éprouve. Quoi de plus

---

le grand talent, a fait un trop fréquent usage des finales suspendues, dans son bel opéra de la *Caver*[illegible] elles finissent par ne plus produire d'effet sur des oreilles qui y sont déjà trop accoutumées.

(1) Ce ne sont pas toujours les nombreux ouvrages qui donnent une grande célébrité ; Gluck en fournit une preuve sans réplique ; nous avons en tout de lui, sept opéra, qu'on peut même réduire à cinq : avec cinq opéra, il a laissé une réputation colossale : mais Gluck étudiait son sujet, le méditait pendant un an, au moins, avant d'écrire la première note ; les compositeurs actuels travaillent-ils ainsi ?

suave, de plus mélodieux que le morceau qui termine le second acte d'*Armide?* Qu'on ouvre la partition, on n'y trouvera rien: quelques notes qui ont l'air de courir l'une après l'autre; c'est la magie de l'art (1).

La musique du jour est fort travaillée, par conséquent d'une exécution difficile, ce qui n'est pas toujours une preuve de science dans le compositeur. La pratique de l'art est parvenue à un tel degré de perfection, que la musique facile est, par cela seul, regardée

(1) M. Geoffroy, dans son feuilleton du 10 juillet 1812, en rendant compte du début de mademoiselle Paulin, fait une sanglante critique de l'opéra d'*Iphigénie en Tauride*; heureusement, il y glisse une phrase qui doit contenter les partisans de Gluck, au nombre desquels j'ai la simplicité de me compter: Il dit que le peuple et les musiciens préfèrent l'opéra de Gluck, à celui de Piccini (que les gens de goût, dit-il, mettent au-dessus), comme plus lourd et plus bruyant, ce qui, dans le peuple, est l'effet de l'ignorance, et dans les musiciens, l'effet de la science; d'où il s'ensuit que Gluck a pour lui les savans et les ignorans: je ne le trouve pas mal partagé. Comme il faut cependant ranger les gens de goût dans l'une de ces deux classes, nous serons toujours en droit de les revendiquer. Mais, au reste, M. Geoffroy n'a pas de prétention en musique.

comme médiocre et même mauvaise. Cependant un chant simple, gracieux, bien adapté aux paroles, soutenu, non écrasé par des accompagnemens analogues, où chaque instrument exécute, sans effort, ce qui convient le mieux à son genre et à sa portée, ne sera jamais mauvais. On est revenu depuis peu à les opéra de trente, quarante ans et plus; le succès a couronné cette entreprise qu'on pouvait nommer hardie, d'après le genre en vogue depuis si long-temps; et j'ose prédire que cet essai ne sera jamais infructueusement tenté, lorsque le goût présidera au choix des ouvrages qui seront remis sous les yeux du public.

La France a long-temps joué un rôle bien secondaire, relativement à la musique; et quoique Lully, Campra, Destouches aient enrichi notre scène sous le règne de Louis XIV; quoique Rameau, dans le siècle suivant, ait joint la théorie à la pratique, cependant ce n'est que depuis environ quarante ans que la France a pu soutenir une sorte de parallèle avec l'Allemagne, et surtout avec l'Italie. Le savant Philidor, l'expressif et gracieux Monsigny, le spirituel et inépuisable Grétry (que je louerais bien plus volontiers s'il n'avait jamais écrit que sur la musique), ont permis

au théâtre français, pour la partie musica une lutte que les théâtres étrangers n'ont soutenir pour le style et la contexture pièces (1). Au commencement du dix-n vième siècle, Lesueur, Méhul, Chérubini, e ont porté l'école française au plus haut de de célébrité.

Autrefois, c'est-à-dire, il y a quarante a on chantait des airs simples, touchans, n'étaient ni couverts ni défigurés par des compagnemens bruyans, chargés de not n'exprimant rien, mais qui excitent l'admi tion des connaisseurs d'aujourd'hui. Il est l d'apprendre à ceux de ces connaisseurs qui gnorent, qu'il est beaucoup plus facile d'éc une grande quantité de notes, qui ne s qu'un vain bruit, que de produire un ch pur, agréable, rendant exactement les roles; il faut pour cela de l'invention, idées neuves, fraîches; au lieu qu'il ne fa pour la musique à la mode, que quelq lieux communs, que la multitude des no

(1) Je ne parle ici que de l'opéra comique. Glu Sacchini, Piccini, à la même époque, donnaien notre grand Opéra une face nouvelle, et opérai cette grande révolution musicale qui en a fait de le premier théâtre lyrique du monde.

permet de varier, auxquels elle semble donner un air de nouveauté. C'est la ressource des musiciens sans ame, sans génie, de ceux qui ont appris à plaquer des accords, qui connaissent les transitions, les dissonances; en un mot, des *manœuvres* en composition; car il y a des manœuvres dans les arts libéraux comme dans les arts mécaniques.

Une autre raison qui s'oppose à la remise de beaucoup d'ouvrages anciens, c'est l'impossibilité de les exécuter. Il paraît bien extraordinaire que des chanteurs pour lesquels on a composé des morceaux extrêmement travaillés, et qu'ils brodent encore, ne soient pas en état de rendre certains opéra de Grétry et de Monsigny; c'est cependant un fait, et parmi les acteurs renommés de l'Opéra comique actuel, un seul a soutenu glorieusement cette épreuve, parce qu'elle demandait de l'ame plutôt que du gosier. Un autre, non moins célèbre, ne s'y est pas exposé, et il a agi prudemment. Pour bien rendre les ouvrages de nos anciens maîtres, il faut les chanter comme ils sont écrits; c'est ce que les chanteurs du jour rougiraient de faire: ils croient leur honneur intéressé à ajouter quelque chose de leur façon; ce qui est aussi risible

que feu Dugazon mettant son esprit à la place de celui de Molière.

Ainsi que la musique vocale, l'instrumentale change tous les trente ou quarante ans; aujourd'hui on trouve trop faciles à exécuter les symphonies et quatuor un peu anciens; il faut beaucoup de notes, des parties de quinte et de violoncelle (autrefois si simples et si peu chargées), aussi travaillées que celles des violons. Anciennement les contre-basses s'en tenaient modestement à leur partie; aujourd'hui on en voit qui exécutent sur cet instrument des concerto de violon, ce qui a, sans contredit, le mérite de la difficulté vaincue; mais ce seront toujours des morceaux passablement ridicules et fort ennuyeux. Tout instrument qui sort de sa sphère perd ses avantages, et une grande attention du compositeur doit être de ne jamais l'en faire sortir (1). La contre-basse est faite pour être entendue dans un orchestre, jamais seule; si l'orchestre est nombreux, il en faudra plu-

(1) Ce précepte est encore plus de rigueur pour les voix qui ne doivent jamais être *forcées*; plusieurs compositeurs du jour l'ont négligé, même dans des ouvrages estimés, et qui le seraient davantage si le

sieurs; leur nombre ne nuira jamais à l'harmonie. Les grands orchestres, notamment celui de l'Opéra, avaient, il y a trente ans, trop de violoncelles, et trop peu de contrebasses : on s'est corrigé.

Quelques auteurs, tels que Boccherini, Haydn, ont résisté au torrent de la mode, qui entraîne tout; leur musique est toujours exécutée, et le sera long-temps. Si le premier de ces deux grands maîtres est moins en vogue aujourd'hui, ce n'est ni à la vétusté ni au genre de sa musique qu'il faut s'en prendre ; mais seulement aux difficultés de son exécution. Beaucoup de virtuoses très-renommés, qui ont recueilli dans les concerts des applaudissemens universels et mérités, seraient peut-être embarrassés de rendre les sextuor et les quintetti de Boccherini avec la perfection qu'ils exigent, d'en faire ressortir toutes les beautés, parce qu'il faut s'oublier soi-même pour s'identifier avec le compositeur, ne laisser entendre que lui; c'est ce que nos virtuoses ont de la peine à se persuader, et plus encore à exécuter.

---

spectateur ne partageait pas, malgré lui, le tourment, et ne souffrait pas des efforts d'un chanteur ou d'une cantatrice dont le rôle est écrit trop haut.

Ce qu'on nomme *piller* en musique est un crime irrémissible aux yeux des savans ; mais je trouve qu'on est trop sévère pour ce genre de délit. Celui qui s'approprie tellement un air, un morceau qui ne lui appartiennent pas, que le larcin ne puisse être douteux, mérite d'être signalé au public : ainsi, Philidor prenant un air de Gluck (déjà connu en Italie) pour en faire une romance du *Sorcier*, Devienne mettant dans les *Visitandines* un morceau qu'on a retrouvé dans les *Mystères d'Isis*, ont bien réellement pillé ; mais quelques phrases isolées que le compositeur croit tirer de son cerveau, et qui se trouvent appartenir à d'autres, ne méritent pas autant de sévérité. Ce qui est le plus commun, c'est de se piller soi-même, et il est bien difficile de s'en défendre quand on compose beaucoup ; c'est, au reste, un fort petit malheur. Plusieurs opéra, surtout ceux de Daleyrac, ont un cachet qui en fait reconnaître l'auteur la première fois qu'on les entend ; si on veut les écouter avec attention, on se convaincra que ce cachet, c'est la répétition de phrases musicales que l'on a déjà entendues dans ses autres ouvrages.

En parlant des spectacles, j'ai dit un mot de l'amour-propre inhérent à la profession

d'acteur ; je puis en dire autant de celui des musiciens, qui est également poussé à l'extrême. On l'excuse dans les grands compositeurs, mais non dans les exécutans qui ne sont pas autre chose, et l'on remarque avec quelque surprise que ceux-ci en ont ordinairement le plus. Quelque distingué que soit leur talent, s'il se borne à faire valoir la musique des autres, ils ne doivent jamais oublier ce mot de Lully, à son orchestre : *Qu'il était l'architecte, et qu'ils n'étaient eux que les maçons.* Je m'attends à l'objection des virtuoses : qu'il faut bien des années et un travail assidu pour parvenir au premier rang des professeurs, dans un instrument quelconque, au lieu que l'étude de la composition est l'affaire d'un an, si l'on veut. Ma réponse sera simple : Oui, je conviens qu'il ne faut qu'un an pour apprendre les règles de la composition, et que dix ans, au moins, sont nécessaires pour devenir un violon ou un violoncelle du premier ordre ; mais celui qui n'a point de génie, point d'invention, point d'idées, ne sait pas grand chose; car il ne produira rien d'agréable ni d'expressif. Aussi n'est-ce pas à ces compositeurs-là que je permets une forte dose d'amour-propre ; je la permets à ceux dont les ouvrages font la gloire de notre scène :

or, le génie existait chez ces hommes; il était né avec eux; le temps, l'occasion l'ont développé. Appuyés sur les principes, les règles de l'art, ne craignant plus de s'égarer, ils ont exprimé les passions les plus opposées; ils nous ont attendri sur le sort de Didon abandonnée, ou sur les malheurs d'Œdipe; ils nous ont peint la colère d'Achille, et nos pleurs ont coulé à l'aspect du dévouement sublime d'Alceste et d'Antigone. Lorsqu'on produit de pareils effets, il est permis d'en tirer vanité : conséquemment cela n'est pas permis à tout le monde.

Les concerts ont toujours été une affaire de mode, sans quoi ils ne pourraient se soutenir, le nombre des amateurs et connaisseurs étant trop peu considérable. Nous avons vu des concerts où les plus jolies femmes se rendaient dans la parure la plus recherchée, où par conséquent, les hommes affluaient. Quoique ces concerts fussent excellens, fort peu de spectateurs y étaient attirés par la musique; et l'affluence eût été aussi grande pour un spectacle de marionnettes, si les femmes l'eussent adopté. Ceux que donne annuellement le Conservatoire, ont la même vogue, et par la même raison, quoique l'exécution parfaite des symphonies dût suffire pour y at-

tirer la foule : on s'est plaint de n'y entendre jamais que des élèves ; quoique fort habiles, pour la plupart, on désireroit y applaudir de temps en temps quelques professeurs, et ce désir est bien naturel. Quant aux concerts que donnent quelquefois des virtuoses français ou étrangers, ils sont ordinairement médiocres ; le héros de la fête ne songe qu'à se faire entendre dans le plus grand nombre de morceaux possible ; tout lui est sacrifié. Si ce virtuose n'est pas supérieur, ou s'il joue d'un instrument peu goûté par la majorité des auditeurs, ceux-ci se lassent bientôt, et quelquefois la moitié de la salle est vide avant la fin.

J'ai rencontré souvent de prétendus amateurs critiquer les opéra de Gluck, parce que leurs morceaux détachés ne faisaient que peu ou point d'effet dans les concerts ; cette critique est un véritable éloge : Gluck n'a voulu travailler que pour la scène ; ses opéra sont un tout dont rien ne peut être séparé : il n'en est pas de même des opéra italiens dont beaucoup de morceaux isolés sont entendus avec plaisir dans un concert : cette différence n'est point à l'avantage de ces derniers ; elle démontre qu'ils n'ont pas cette unité qui, à la scène, est d'une nécessité absolue pour cons-

tituer un bon ouvrage. Une passion vivement exprimée fera un grand effet sur le théâtre, parce que le morceau sera amené par ce qui précède, et que le spectateur y est préparé. Comment veut-on que ce même morceau plaise dans un concert nécessairement paisible, même froid? Il y sera un hors-d'œuvre: le duo d'Achille et d'Agamemnon transporté dans un concert, ne donnerait-il pas le droit aux spectateurs de demander pourquoi ces gens-là se fâchent? Le vrai mérite d'un concert, c'est la variété: il ne faut jamais perdre de vue que la plus grande partie des auditeurs ne sait pas la musique, et que leur faire entendre uniquement des morceaux savans, ou des virtuoses de la première force, c'est vouer les trois quarts de l'auditoire à un ennui forcé: quelques morceaux moins supérieurs, mais agréables, et à la portée de tout le monde, rendront le concert supportable, même pour ceux qui n'y sont attirés que par la mode, et pour qui la musique est une langue tout à fait étrangère.

Depuis quelques années, on a inventé plusieurs instrumens nouveaux, et des anciens ont été perfectionnés. Ces découvertes peuvent faire une réputation à l'inventeur et contribuer à sa fortune; mais il en est bien peu

qui soient réellement avantageuses à la science musicale. On ajoute au forté-piano un jeu de basson et de flûte ; à quoi cela sert-il ? Laissons à chaque instrument le son qu'il doit avoir ; perfectionnons-le, à la bonne heure, et n'y ajoutons rien. L'orgue seul a le droit de faire entendre les divers instrumens ; il n'a point de son particulier, de son qui lui soit propre ; c'est un composé de tous : le lieu où on l'emploie, permet, exige même ce mélange bruyant, déplacé par-tout ailleurs. On a trouvé depuis peu le moyen d'exécuter sur le forté-piano des tenues comme sur l'orgue : cette découverte est utile, en ce qu'elle permet de rendre des passages qui sont tout à fait inexécutables sur les piano ordinaires, et d'y produire des effets absolument neufs.

Comme depuis quelque temps on s'est plu à établir que les règles de la musique ne sont pas fixées, que c'est un art où l'on marche à tâtons, chacun se croit permis, musicien ou non, d'énoncer une opinion à cet égard ; c'est-là une grande erreur ; de ce que quelques compositeurs célèbres ont cru quelquefois pouvoir s'écarter des règles, s'ensuit-il qu'elles n'existent pas ? N'a-t-on pas vu des peintres, des architectes, s'abandonner à la fougue de leur imagination, et sortir des routes tracées ?

Raphaël ne s'en est-il pas écarté dans son tableau de la Transfiguration? Ce tableau en est-il moins demeuré le chef-d'œuvre de la peinture, et Raphaël le premier des peintres? Combien d'architectes célèbres ne s'en sont-ils pas aussi écartés dans leurs ouvrages? Dira-t-on que la peinture et l'architecture n'ont point de règles? Le Conservatoire, établi à Paris vers la fin du dernier siècle, doit être chargé de maintenir celles de la musique dans toute leur pureté : ce qui ne lui donne pas le droit de rejeter ce qui est étranger à son école, par cela seul qu'il n'en est pas; au contraire, c'est ici que la rivalité peut être utile, même nécessaire; il existe plus d'un genre de musique; le compositeur le plus profondément savant, n'est pas toujours le plus agréable. Rien n'est moins savant que le *Devin du village*; il se joue, et il est applaudi constamment depuis soixante ans (1). Je souhaite à

(1) Un musicien qui est assez heureux pour pouvoir composer lui-même ses paroles, a un avantage incalculable; point de caprices à essuyer, point d'amour propre à ménager; il ajoute, il supprime; son génie n'est comprimé par rien; cette réunion de deux talens si différens est extrêmement rare, malheureusement pour nous.

beaucoup de chefs-d'œuvre du jour de sortir aussi glorieusement d'une pareille épreuve. Je ne connais, dans la musique moderne (1), que l'opéra de *Stratonice* qui joigne la mélodie la plus pure, la plus enchanteresse, à une connaissance profonde de l'art; cet ouvrage est fait pour plaire à toutes les classes de spectateurs; c'est un véritable chef-d'œuvre qui sera long-temps admiré.

Le Conservatoire est, sans contredit, un établissement du plus grand genre; il ne le cède aujourd'hui à aucun de ceux qui existent; il l'emporte décidément sur tous dans la partie instrumentale; ses professeurs n'ont point de rivaux à craindre en Europe. Les Français sont appelés à tous les genres de gloire : dans les petites choses comme

(1) J'entends par musique moderne (il n'est ici question que de l'Opéra-Comique), celle de l'école qui a succédé à Philidor, Monsigny, Grétry et Daleyrac, qui a adopté un tout autre genre, et dont on peut fixer l'époque aux premières années de la révolution. Tout devait être *révolutionné* en France, jusqu'aux choses les plus futiles. Comme nous avons eu le bon esprit de revenir au point d'où nous étions partis dans les objets de la plus haute importance, espérons qu'il en sera de même un jour, pour ceux qui en ont infiniment moins.

dans les grandes, il semble que la Providence ait voulu qu'ils ne connussent plus d'égaux. Mais je ne prétends pas décider par-là que le Conservatoire soit un établissement parfait; je ne le pense même pas; il est unique en France, il est à Paris. A-t-il remplacé cette centaine d'écoles qui existaient dans toutes les parties de la France; c'est-à-dire, dans le plus grand nombre des cathédrales? De ces écoles sortaient des pépinières de jeunes musiciens qui, dès l'âge le plus tendre, n'avaient cessé de s'occuper de musique, et qui, avant quinze ans, la savaient comme leur propre langue. Aujourd'hui, il sort du Conservatoire quelques virtuoses qui brilleront sur nos théâtres et dans nos orchestres; c'est-à-dire, que les trois quarts de la France n'en entendront jamais parler. Je pense donc que, sous le rapport de l'art, le Conservatoire n'a point remplacé ce grand nombre d'écoles qui ont autrefois fourni des sujets tout aussi renommés que les siens. Je ne prétends pas établir que le mode d'instruction y fût sans reproche; mais ces défauts auraient pu être corrigés avec le temps; l'établissement en lui-même présentait les plus grands avantages, dont le premier, que je regarde comme capital, était de disséminer la science musicale sur tous les points,

au

au lieu qu'aujourd'hui elle est concentrée sur un point unique, auquel tout est sacrifié. Le très-petit nombre d'élèves du Conservatoire qui retournent dans leur département, ne détruit pas mon observation, parce qu'il ne peut être compté pour rien : d'ailleurs, que font-ils pour la propagation de la science ? aucun d'eux ne vaudra, pour l'instruction des autres, ces maîtres de musique des cathédrales existant sans interruption, qui ne s'occupaient qu'à former des élèves. Un jeune homme sorti du Conservatoire, possédant à fond un instrument quelconque, et se retirant dans sa patrie, y donnera des leçons de cet instrument dont il voudra se faire un revenu. Il formera dix ou douze écoliers pour le violon, le hautbois ou la flûte ; j'y consens. Qu'y gagnera la science musicale ? rien, absolument rien ; ce ne sont pas là des écoles, et sans elles, il n'y aura jamais de vrais musiciens.

C'est à tort que l'on se repose sur le Conservatoire du soin de former des chanteurs pour l'Opéra ; il lui faut des chanteurs dramatiques, et c'est ce qu'il ne formera jamais : l'établissement d'une Ecole dans le sein même de l'Académie impériale de musique peut seule atteindre ce but. C'est là que sont les

talens à étudier, les modèles à suivre. Que les professeurs du Conservatoire se bornent à montrer ce qu'ils savent; mais qu'ils n'aient pas la prétention de tout enseigner : ils se nuisent à eux-mêmes, et ils font tort à l'établissement. Quelque flatteuse que soit la protection dont le Gouvernement l'honore, elle ne justifie pas ce despotisme que le Conservatoire exerce sur tout ce qui tient à la musique, et par conséquent sur le grand Opéra. Le but de son institution est de conserver, non de détruire, et tout ce qui est exclusif dans les arts tend nécessairement à leur destruction, en paralysant des talens qui auraient peut-être été capables d'en reculer les limites.

Enfin, le Conservatoire a le vice de tous les *très-grands établissemens;* jamais ils n'ont le degré d'utilité qu'on devait s'en promettre. Ils étonnent, ils séduisent l'étranger, forcé de s'en tenir à ce qu'il voit, et qui n'a ni le temps ni les moyens d'approfondir les choses, et de s'assurer que ces institutions si brillantes tiennent lieu de tout ce qu'elles ont remplacé, ou de ce qu'on pourrait faire en détail avec ce qu'elles coûtent. Le français, qui aurait ces moyens et ce loisir qui manquent à l'étranger, néglige de les employer; il aime

mieux croire sur parole ; et l'établissement le plus *gigantesque* est toujours le plus admiré (1).

Tout compositeur nouveau d'un grand opéra doit soumettre sa musique à un jury lyrique ; on entend par cette dénomination celui qui n'a encore rien donné à l'Académie impériale de musique : on ne devrait pas, ce me semble, regarder comme nouveau celui qui a produit quelqu'ouvrage que les théâtres étrangers ont accueilli favorablement ; mais, au reste, cette loi est très-juste : les dépenses qu'exige un opéra sont trop considérables pour ne pas s'assurer, le plus possible, de leur rentrée, au moins en partie, ce qui rend cet examen préliminaire très-naturel. L'administration y a bien été *prise* quelquefois avec des opéra de compositeurs *non-nouveaux ;* mais c'est un mal inévitable, et il lui importe de diminuer les chances qui peuvent lui être contraires. Dans tous les cas, ce jury ne devrait pas être composé de musiciens qui

(1) C'est de même en Russie, où tout est colossal comme l'Empire ; mais je n'imagine pas, si nous avions besoin de modèles, que nous dussions jamais les aller chercher dans ce pays-là.

eussent travaillé et travaillassent encore pour l'Opéra ; il est bien difficile que la jalousie d'auteur ne se glisse pas dans cet aréopage, et que la partialité dans ses jugemens n'en soit une suite naturelle. Il ne faut pas, en un mot, que les juges puissent être en même temps concurrens. Est-ce qu'il serait absolument impossible de trouver dans Paris dix ou douze musiciens qui, sans jamais avoir rien composé pour l'Opéra, fussent en état de juger un ouvrage quelconque ?

Le bruit qu'a fait tout récemment la querelle entre le jury lyrique et M. Belloni, m'autorise à en dire quelque chose, quoiqu'une discussion de ce genre soit déplacée ailleurs que dans une feuille périodique ; mais je profiterai de l'occasion, pour entrer dans quelques détails qui ne seront pas étrangers à l'art, et par conséquent au sujet que je traite.

M. Belloni, compositeur italien, totalement inconnu en France, oublié même dans le dictionnaire des musiciens, que l'on n'accusera pas de contenir peu de noms, arrive à Paris, et présente au jury lyrique, d'après la loi, son opéra de *la ruine de Carthage* : il est rejeté sans avoir été exécuté. M. Belloni se dit mal jugé, parce qu'il n'a pas été entendu ; voilà la querelle. Il me semble que le procès

roule uniquement sur cette question : Peut-on juger un opéra par les yeux, ou non ? Je ne la trouve pas aussi embarrassante que le public a paru le croire, et il ne fallait pas douze articles de journal, de part ou d'autre, pour tâcher d'y répondre ; car on n'y a pas répondu. Il est vrai que selon l'usage immémorial, dans toutes les discussions littéraires, musicales ou autres, on s'occupe beaucoup moins de la question elle-même que de se dire des injures, de s'accuser réciproquement de ne pas savoir un mot de ce dont il s'agit, etc. ; l'usage a été scrupuleusement suivi dans cette affaire-ci, et, encore selon l'usage, chacun a conservé son opinion.

M. Belloni, ou plutôt ses défenseurs, car il a laissé plaider sa cause sans paraître s'en mêler, ont prétendu que la partition d'un grand opéra ne pouvait être irrévocablement jugée par les yeux, que cette manière était nécessairement imparfaite ; j'ajouterai qu'elle permet, à la vérité, de saisir l'esprit du chant et de quelques morceaux simples, de voir si les règles sont strictement observées ; mais que les grands effets des chœurs, des morceaux d'ensemble échapperont à l'œil le plus exercé ; le juge verra les fautes, et ne verra

pas toujours les beautés. Un compositeur se trompe même quelquefois sur son propre ouvrage ; un chœur qui lui paraîtra parfaitement dessiné et qui le sera, ne fera point d'effet, parce que telle partie qui doit ressortir aura été écrite trop bas et ne sera pas entendue dans l'exécution. Quelqu'habitude que l'on ait de la musique, il y a beaucoup de présomption à croire que les yeux suffisent pour la bien juger : voilà tout ce que pouvait dire M. Belloni, ou tout ce qu'on pouvait dire pour lui ; il est donc clair qu'il a été mal jugé, qu'il a eu raison de se plaindre, d'en appeler au tribunal du public dans la salle de l'Odéon, et que le jury lyrique a commis la plus criante des injustices : ce n'est pas là précisément mon opinion ; je vais l'émettre le plus clairement qu'il me sera possible : posons les questions :

Un jury composé de plusieurs bons compositeurs, peut-il juger pertinemment un grand opéra en totalité, à la seule inspection de la partition, sans le secours des instrumens ? NON. Combien y aura-t-il de morceaux qu'il ne pourra pas juger ainsi, soit chœurs, morceaux d'ensemble, ou autres ? HUIT, DIX, DOUZE AU PLUS. Sur quoi portera son jugement pour le reste de l'ouvrage ? 1°. Il re-

connaîtra les fautes de composition (1), qui ne seront jamais bien nombreuses; 2°. Il verra si les chants sont purs, mélodieux, surtout adaptés aux paroles; 3°. Si les accompagnemens sont simples ou bruyans, selon les airs qu'ils soutiennent; 4°. Si dans le cours de l'ouvrage, chaque personnage conserve le genre prescrit par le caractère que l'auteur du drame lui a donné; 5°. Si le récitatif (cette partie si importante, et si souvent négligée), est purement écrit, s'il rend exactement les paroles, si la prosodie est observée, et si les récitatifs dits obligés ont des accompagnemens qui leur soient analogues; si les transitions qui peuvent y être fréquentes, sont amenées par le goût ou simplement le produit de modulations, re-

(1) Le jury devra être indulgent sur cet article, parce que quelques fautes d'harmonie peuvent se rencontrer dans un très-bon ouvrage : je citerai à l'appui de mon opinion, l'opéra de la *Vestale*, s'il est vrai, comme on le dit, qu'il s'y trouve des fautes de composition; car, je n'ai eu ni le temps, ni la patience de les chercher : si à leur inspection on eût rejeté l'ouvrage, l'Académie de Musique eût été privée de beaucoup d'argent, M. Spontini de beaucoup de gloire, et le public de beaucoup de plaisir : et malgré ces fautes (si toutefois elles existent), la *Vestale* a obtenu le succès le plus brillant, et le plus mérité.

gardées comme indifférentes. Le jury qui ne trouvera pas ces conditions remplies, en grande partie, pourra hardiment rejeter l'opéra ; car, en admettant que la moitié des morceaux non jugés soit excellente, et il lui sera très-permis de présumer le contraire, l'ouvrage n'en sera pas moins au-dessous du médiocre, et ne méritera pas les honneurs de la représentation. Je n'ai pas besoin d'ajouter, que je suppose le jury composé d'hommes étrangers à toute rivalité, à toute jalousie, et dirigés par la plus stricte impartialité.

M. Belloni a cru de son honneur d'appeler au public de la sentence prononcée contre la *Ruine de Carthage* ; il devait donc mettre sous les yeux de ses nouveaux juges les pièces du procès ; sept morceaux en tout nous ont été soumis ; l'ouverture a quelques motifs heureux; mais elle ne présente pas un plan fixe, ni d'unité d'intention. L'air chanté par Porto n'est pas sans mérite ; l'autre air et le duo sont médiocres ; ces morceaux traduits en italien, n'ont pu, malgré le programme, donner une idée précise de ce qu'ils étaient en français. Restent trois chœurs qui sont ce que nous avons entendu de mieux ; le premier, assez mal exécuté, un peu chœur d'église, est sagement composé : les deux autres sont beaux,

surtout le dernier. Que conclure de ce concert? Que M. Belloni sait composer des chœurs, et même des airs ; nous en étions certains d'avance; un ignorant n'aurait pas été maître de musique dans le premier conservatoire de Naples : mais pourquoi M. Belloni faisant entendre onze morceaux, ne les a-t-il pas tous pris dans la *Ruine de Carthage*, qui était le sujet du procès? Pourquoi n'a-t-il pas soumis à ce second tribunal un seul récitatif? Il n'ignore pas que dans un opéra *français* le récitatif est compté pour quelque chose. S'il a choisi les meilleurs morceaux de la *Ruine de Carthage*, pour pièces de conviction, nous ne sommes pas convaincus ; sept morceaux, dont deux faibles, ne constituent pas un bon opéra. En tout, cette querelle me paraît fort loin de mériter le bruit qu'elle a fait : nous ajouterons cette preuve à mille autres du degré d'importance que le public attache toujours à des vétilles, de la facilité avec laquelle il se passionne, et prend parti dans une affaire qui ne l'intéresse nullement et à laquelle il ne comprend rien ; car, parmi ceux qui ont *clabaudé* le plus fort, pour ou contre le jury, on en trouverait *quelques-uns* qui ne connaissent pas la gamme. Enfin, pour tout dire, il s'était déjà formé deux sectes très-distinctes; les *Conservatoriens* (pendant que

le Conservatoire ne devait y être pour rien, puisqu'il n'est pas le jury), *et les Bellonistes* qui reconnaissaient pour chef un musicien étranger dont ils n'avaient pas encore entendu une note; assurément il y a peu de choses plus comiques.

En 1778, M. Devismes, alors directeur de l'Opéra, fit venir d'Italie une troupe de Bouffons; elle resta peu; en 1789, une seconde, connue sous le nom de troupe de Monsieur, eut un succès prodigieux; elle le méritait. On s'efforce de nous persuader que celle que nous avons aujourd'hui au théâtre de l'Odéon, lui est infiniment supérieure; bien des gens le croyent. Ils sont les maîtres, comme je le suis de croire précisément le contraire. Je n'oublierai jamais la sensation que produisit l'opéra *delle Nozze di Dorina*, où l'on vit pour la première fois les deux troupes réunies (1). Ceux même joués par une seule, excitèrent un enthousiasme universel. Je ne citerai que l'*Impresario in angustie*, ouvrage charmant de Cimarosa, chanté par Rafanelli, mademoiselle Baletti, Mengozzi, et Rovedino;

(1) Il y avait deux troupes dont le répertoire était très-distinct; l'une composée de Viganoni, Mandini, madame Mandini, etc., et l'autre de Rafanelli, Rovedino, Mengozzi, mademoiselle Baletti. Après quelque temps, les deux troupes se réunirent.

cet opéra a été remis par la troupe actuelle, en 1811 ; il n'a produit aucun effet ; il a fallu le retirer tout de suite. Les acteurs ne sont pas les seuls à accuser de cette chûte inconcevable ; l'opéra était entièrement dénaturé ; des morceaux avaient été supprimés pour en intercaler d'autres étrangers à l'ouvrage. Le beau trio du second acte (que je crois de Guglielmi), n'était plus chanté par les mêmes personnages. Assurément les opéra italiens ont trop peu à perdre, quant aux paroles, pour qu'on se permette de les mutiler ; et quelqu'insignifians, quelque faibles que soient les morceaux que l'auteur a destinés à être mis en musique, ils vaudront toujours mieux que des airs ou des duo ramassés çà et là pour faire briller une cantatrice. C'est pourquoi on ne saurait réellement considérer ces représentations que comme des concerts, où l'on ne peut, et où il ne faut entendre que les chants et l'orchestre. Mais un concert de deux ou trois heures sans aucun mélange de musique instrumentale finira par ennuyer tout le monde, même les amateurs les plus décidés, s'ils veulent en convenir de bonne foi ; car, ici comme partout, la mode entraîne, et l'on s'ennuie par air. Quant à ceux qui ne connaissent rien à la musique, ils peuvent être étonnés de telle voix qui montera quatre ou

cinq tons plus haut que celles qu'ils ont entendues jusques-là; mais il me paraît impossible qu'ils se plaisent à l'opéra italien. Cependant, lorsque la salle est pleine, il faut bien qu'il y ait plusieurs centaines de spectateurs qui ne connaissent pas une note, et autant qui n'en savent guères plus; pourquoi donc y viennent-ils? Le voici: 1°. Parce qu'ils ne savent que faire; 2°. Parce qu'ils sont assurés de trouver beaucoup de monde, de voir et d'être vus; 3°. Pour dire le soir ou le lendemain qu'ils ont assisté à ce concert tant annoncé, à cette représentation si attendue, où les prix étaient triplés, et pour donner leur avis sur la musique et sur les chanteurs. Ces avis sont ordinairement la chose la plus plaisante; l'homme absolument ignorant en musique doit se borner à dire: *tel morceau, tel opéra me plaît ou ne me plaît pas*: tout le monde en sait assez pour cela; mais lorsqu'il va plus loin, qu'il se mêle de juger, qu'il loue ou qu'il blâme tel morceau, ou la manière dont il a été exécuté; lorsqu'il se permet enfin d'entrer dans des détails, il devient complètement ridicule, et c'est ce dont il sera impossible de le convaincre.

La troupe italienne a représenté quelques opéra sérieux; ce qu'il y a de plus remarquable à ce théâtre, c'est l'orchestre, dont l'exé-

cation mérite les plus grands éloges. Je n'en donnerai pas à cet usage invétéré en Italie, et qu'on n'a pas manqué d'introduire en France, de ne représenter jamais les opéra tels que les musiciens les ont composés ; mais d'y retrancher des morceaux, d'y en ajouter d'autres qui n'y ont aucun rapport, seulement pour plaire à un chanteur ou à une cantatrice, de manière que ces opéra sont toujours des pièces de marqueterie. Ne serait-ce pas une grande duperie que de composer de bons drames pour des gens, ne connaissant que les notes, à qui tout ce qui tient au bon sens est tout à fait indifférent ? Aussi n'avons-nous plus rien à envier à l'Italie pour la musique dramatique.

Cette musique italienne, tant prôné, est loin d'être inimitable, jusqu'à tromper les connaisseurs, comme le prétendent ses partisans exclusifs ; deux compositeurs français l'ont mathématiquement démontré. En 1789 le *Nouveau Don Quichotte*, et en 1801 l'*Irato* furent joués comme deux opéra parodiés de l'italien ; le genre et le style des deux pièces, leur intrigue au-dessous du médiocre, tout s'accordait pour aider à la supercherie ; la seconde avait de plus un titre italien ; mais les musiciens ne seraient pas reçus à donner

ces raisons-là pour excuser le jugement qu'ils en ont porté. Après plusieurs représentations, lorsque la réputation des deux ouvrages fut bien établie, que la musique fut reconnue pour venir d'au-delà des monts, l'affiche et les journaux proclamèrent pour les véritables auteurs MM. Champein et Méhul. Il n'y eut plus à s'en dédire, les connaisseurs avaient été trompés; après cette découverte, les deux pièces ont conservé une réputation méritée, et qu'elles ne pouvaient plus perdre (1).

Les airs de bravoure dont les Italiens sont si prodigues, commencent à perdre furieusement de leur vogue; on n'en compose plus en France que pour faire briller une cantatrice; tous les compositeurs se sont exercés dans ce genre, reconnu aujourd'hui pour le plus misérable de tous. Quel mérite peut-on trouver dans une musique insignifiante par sa nature, puisqu'elle ne consiste qu'à entasser des notes sur des notes? L'homme de génie rendra cette suite de sons moins ridicule; mais il ne la rendra jamais expressive, puisqu'au

(1) Dussé-je être accusé d'hérésie, je mets le *Nouveau Don Quichotte*, comme composition musicale, au-dessus de la *Mélomanie*, quoique généralement regardée comme le chef-d'œuvre de son auteur.

lieu d'écrire sur des paroles, il écrit sur des syllabes isolées, qui sont d'autant plus favorables, qu'elles permettent d'ouvrir la bouche plus grande. Gluck a sacrifié à l'usage d'Italie, en mettant un air de bravoure dans son opéra d'*Orphée;* s'il l'eût composé en France, cet air n'y serait pas, et ce bel ouvrage n'y perdrait assurément rien.

SUR LE JEU.

Le jeu est certainement un mal nécessaire, puisqu'il existe chez les peuples sauvages comme chez les peuples policés. Ainsi, de tous les temps, il y a eu des joueurs, et par conséquent des fripons. Le jeu les fait éclore; et si une société composée en entier de gens honnêtes tolérait dans son sein un établissement permanent de jeux, dits de hasard, on pourrait affirmer que parmi ces hommes probes, il en est qui cesseraient de l'être. On va m'objecter que ce que je dis implique contradiction; si tel homme est probe il le sera toujours : je nie la conséquence; *l'occasion fait le larron;* ce proverbe, si trivial, est malheureusement d'une vérité humiliante pour nous; si elle ne le fait pas toujours, elle le fait quelquefois, et cela suffit. Il est donc constant que le jeu, ce fléau de la société, existe partout, et qu'aucun moyen ne pourrait le faire entièrement disparaître : le but de tous les Gouvernemens doit être de le rendre le moins dangereux, le moins funeste possible.

Si

Si le jeu est impossible à détruire, il peut au moins être infiniment restreint; déjà la capitale a seule conservé ces grands établissemens permanens, dont le produit utilement employé en fait pardonner la source. La multitude de gens désœuvrés, des étrangers qui se renouvelle sans cesse, créerait bientôt des jeux clandestins, mille fois plus dangereux que ceux sur lesquels la police a, sans cesse, les yeux ouverts: ce seraient de vrais coupe-gorges, sans aucun avantage pour le Gouvernement. De plus, ces grands établissemens ne permettent pas aux hommes publics, tels que les banquiers, les négocians, les notaires, etc., d'y paraître sans nuire à leur réputation, sans altérer leur crédit et la confiance des citoyens; au lieu que des assemblées secrètes, obscures, admettant tout le monde, la passion n'a plus de frein; l'homme que l'opinion publique aurait retenu, s'y livre avec fureur, y consomme la ruine de ses associés, de ses correspondans et la sienne. Or, tant qu'il y aura des jeux tolérés, les gens qui n'ont de compte à rendre à personne de leurs actions, et c'est le plus grand nombre, ne s'exposeront pas à être saisis dans des jeux prohibés, et ceux-ci seront toujours déserts.

Les jeux de hasard ont dû nécessairement

l'emporter sur ceux dits de commerce, auprès des joueurs vraiment dignes de ce nom ; les chances de ces derniers sont trop lentes, le genre de leurs combinaisons demande trop d'attention ; les jeux de hasard ne donnent d'autre peine que de placer son argent et de le retirer lorsqu'on a gagné. Le trente et un, autrement dit la rouge et noire, est aujourd'hui le jeu à la mode ; chaque coup amène la perte ou le gain ; point de temps perdu, point de travail d'esprit ; voilà ce qu'il faut aux véritables joueurs. Ces avantages leur font oublier qu'ils jouent un jeu tout à fait inégal, où il est à peu près impossible, dans l'ordre naturel des choses, qu'ils ne finissent pas par laisser leur argent ; il est même de ces jeux où l'avantage du banquier est tel (le biribi et la roulette), qu'on devrait les proscrire entièrement. Je sais bien que ceux qui s'y ruinent pourraient n'y pas jouer ; cet argument en faveur des jeux a été employé de tout temps : c'est tout simple ; lorsqu'on n'a pas de bonne raison, il faut se taire ou en donner une mauvaise ; aussi ne perdrai-je pas mon temps à réfuter celle-là.

Quelquefois les pontes aiment à se persuader qu'ils jouent un jeu égal ou à peu près ; mais il n'en est rien ; la chance fût-elle égale,

et jamais elle ne peut l'être, le banquier aurait toujours sur les pontes un avantage réel dont beaucoup de ceux-ci ne se doutent pas. Le banquier est un être impassible ; toujours tranquille, toujours de sang-froid, il ne pêchera jamais par défaut de conduite ; il ne peut perdre la tête, et c'est ce que les pontes peuvent faire et font trop souvent (1).

Le pharaon était autrefois le jeu par excellence ; mais il est tout à fait tombé. Les chances n'en étaient pas assez rapides ; si l'on jouait sur plusieurs cartes on augmentait l'avantage du banquier ; si on jouait sur une seule, la sortie pouvait se faire attendre longtemps : le trente et un a pris sa place. On regarde généralement la carte double au pha-

(1) Quelques joueurs ont des calculs avec lesquels ils sont sûrs, disent-ils, de faire sauter toutes les banques ; ces calculs, appelés *martingales*, consistent à augmenter sa mise dans une certaine progression jusqu'à ce que le coup vienne en gain : ils ont une telle confiance dans ces calculs, que l'on croirait qu'ils ménagent le banquier, et que c'est par procédé qu'ils ne le ruinent pas. Cependant, comme ceux qui ont inventé les jeux de hasard savaient aussi calculer, les partisans de martingales finissent, comme de raison, par aller à l'hôpital.

raon comme le seul avantage du banquier : il en a un autre auquel personne ne pense ; j'ai entendu des banquiers dire que le doublet renversé leur valait davantage que le doublet réel, parce que les pontes faisant presque tous *paroli*, la masse entière se trouvait perdue à la carte tombante ; d'où l'on peut conclure que toutes les fois qu'il se rencontre dans un jeu deux cartes pareilles qui se suivent, qu'elles viennent dans le même coup ou non, le banquier y trouve toujours son compte. On me dira encore ici que cet avantage du banquier est illusoire, le ponte étant libre de se retirer lorsqu'il a gagné. Je répondrai que personne n'étant forcé de jouer au trente et un, on peut, sans le moindre scrupule, en établir un dans chaque rue, et ma réponse sera digne de l'observation.

Les dettes du jeu sont regardées comme sacrées, et celui qui ne les paie pas dans un temps très-limité se déshonore aux yeux de la société. Beaucoup d'écrivains, surtout dans le début de la révolution, où l'on a publié tant de sottises, n'ont pas manqué de blâmer cet usage, et ont répété, les uns après les autres, que les seigneurs de l'ancien régime payaient exactement leurs dettes de jeu, et ne payaient pas leurs fournisseurs, dont les

créances étaient bien autrement sacrées, puisqu'ils avaient à répéter le prix de leur travail, de leurs marchandises, le pain de leurs enfans. Il n'est pas un de ces faiseurs de phrases qui n'ait cru en avoir enfanté là une admirable, avoir rappelé les débiteurs à un devoir sacré, en un mot avoir consacré un principe de toute vérité. Cependant, faut-il le dire? ces grands moralistes ont écrit une platitude; c'est ce qu'il faut démontrer.

Toutes les lois s'accordent à regarder comme nulles les dettes du jeu, et aucun tribunal ne peut en connaître lorsqu'elles passent une somme extrêmement modique. Les créances des fournisseurs sont sous la protection de la loi; un homme qui ne paie ni son tapissier ni son sellier, y sera contraint par eux dès qu'ils le voudront: voilà d'un côté une dette assurée par les moyens judiciaires; de l'autre, une dette qu'on paiera si l'on veut, pour laquelle il n'existe aucune voie coercitive, où la bonne foi du débiteur est l'unique titre du créancier. Puisque la première est seule protégée par les lois, il a bien fallu que l'opinion publique protégeât la seconde; de-là est dérivée cette obligation stricte de payer, sous peine de déshonneur, seule punition que la société puisse infliger à un de ses membres. On voit

que cette loi purement idéale a pris une telle force, qu'il serait impossible de la détruire parmi ce qu'on nomme la classe des honnêtes gens ; ce qui n'est point un mal. C'est là un de ces préjugés que l'on doit désirer de voir toujours conservé ; il donne une idée de cette force irrésistible de l'opinion, et des grands effets, que bien dirigée en tout temps, elle aurait pu produire.

Les billets de banque, si commodes d'ailleurs, rendent le jeu infiniment plus cher ; tel homme qui frémirait de voir disparaître de devant lui cinq ou six cents louis en or, perdra le triple en papier : il semble que ce ne soit plus la même chose. Tous billets devraient être prohibés au jeu, l'or et l'argent y être seuls reçus. On perdrait moins, d'abord par la raison que j'en donne ci-dessus ; ensuite parce qu'on porte sur soi cent mille écus en billets, et qu'on ne porte pas trente mille francs en or. Les maux produits par le jeu ne disparaîtraient pas entièrement, mais ils seraient fort affoiblis.

La vue de l'or tente tous les joueurs ; j'en ai vu, après avoir gagné une somme considérable sur parole, être près de se retirer, se rasseoir à l'aspect de cent à cent cinquante louis étalés sur la table par le perdant, re-

prendre le jeu, et perdre en une demi-heure, non-seulement tout ce qu'on leur devait, mais trois fois autant sur leur parole. Le perdant s'était bien gardé de payer comptant tout ce qu'il aurait pu payer ; il avait conservé ces deux ou trois rouleaux pour l'usage qu'il en a fait, pour sa dernière ressource : il savait que la vue de l'or était capable de faire rejouer des gens qui ne voulaient plus jouer sur parole. Voilà ce qu'on peut appeler le fin du métier ; mais cela ne s'apprend pas pour rien.

On cite avec complaisance ceux qui ont fait fortune au jeu ; malheureusement le nombre en est fort limité, et celui des gens qui s'y sont ruinés est immense. Il est très-remarquable que parmi les joueurs qui ont gagné des sommes très-considérables, il y en ait aussi peu qui aient profité de leur bonheur. On citerait facilement ceux qui, du produit du jeu, se sont fait un revenu honnête, et l'ont mangé paisiblement sans tenter de nouveau le sort : au contraire, presque tous ont rejoué et ont fini par se ruiner. Quelques personnes qui, dans le fait, n'ont perdu que ce qu'elles avaient d'abord gagné, se trouvent cependant excessivement dérangées ; elles ont employé un gain sur lequel elles ne comptaient pas, à des fantaisies, à des achats de tableaux,

de livres, de bijoux, etc.; elles reperdent précisément ce qu'elles avaient gagné; mais ce gain ayant été employé à l'acquisition d'objets dont elles ne retireraient pas le tiers de ce qu'ils ont coûté, la perte est réelle, pour eux.

Regnard dans sa belle pièce du *Joueur*, a peint ce caractère avec la plus grande vérité, lorsqu'il le représente en veine, ses poches remplies d'or, refusant non-seulement de payer ses dettes, et les gages de son valet, mais de retirer des mains d'une usurière le portrait de sa maîtresse, malgré le grand intérêt dont il est pour lui de ne pas s'en dessaisir. Les joueurs sont tous faits ainsi; l'argent gagné est un *dépôt*, auquel ils ne peuvent pas toucher; ils doivent le reperdre en entier, et se retrouver dans le même état de pénurie et de détresse, quand il ne tenait qu'à eux d'en sortir. Un pareil délire ne saurait exciter que l'indignation : aussi, que dit-on de celui qui ayant gagné 6 à 7000 louis, les reperd le jour même, ou le lendemain? On le traite de fou, d'extravagant, et on ne le plaint pas.

Le jeu est une source intarissable de querelles, et ces querelles ont souvent les suites les plus funestes: cela ne doit pas surprendre;

des gens qui perdent un argent qui leur est nécessaire, dont la privation les gênera, sont par-là même plus susceptibles que d'autres : leur mauvaise humeur se porte naturellement sur celui qui gagne, et un mot insignifiant dans un autre temps devient une provocation, ou une insulte : on le relève avec aigreur, et voilà une querelle fondée à peu près sur rien, qui causera peut-être la mort de quelqu'un. Le jeu rassemblant des gens de toute espèce, on ne trouve pas chez tous les joueurs, l'urbanité, la politesse que donne l'éducation ; on est donc exposé à endurer les mauvais propos d'un homme grossier, ou il faut les repousser par d'autres ; ce qui dégénère bientôt en une séance des halles ou des porcherons. Beaucoup de querelles viennent encore d'un mal-entendu ; une masse mal comptée suffit ; on se dispute, on s'échauffe, pendant qu'un peu d'attention et de sang-froid eût fait reconnaître l'erreur, et rétabli les choses : mais les joueurs sont presque tous incapables d'avoir ce sang-froid ; l'avidité, l'amour du gain remplacent chez eux tous les sentimens ; ils croyent toujours qu'on a l'intention de les tromper : cette défiance naturelle à l'homme, mais portée chez les joueurs à un point extrême, ne

leur permet pas de discuter paisiblement la question.

C'est une très-grande imprudence que de jouer tête à tête, et surtout sur parole : s'il s'élève une discussion un peu vive, ne pouvant être ni jugée, ni calmée, elle dégénère forcément en une querelle sérieuse ; s'il se fait une perte considérable, le gagnant peut être soupçonné d'avoir abusé de ses moyens, ou corrigé la fortune ; quelquefois, le perdant nie la dette : nous avons vu, avant la révolution, deux hommes très-connus, dont l'un demandait à l'autre cent mille écus gagnés au jeu, que celui-ci niait d'avoir perdus. Il est constant que l'un des deux était un fripon ; mais lequel était-ce ? Dans l'incertitude, le public soupçonne les deux, et voilà deux hommes, dont l'un est innocent, couverts d'une tache ineffaçable (1).

---

(1) Si j'étais forcé de juger ce procès, je condamnerais le perdant, parce qu'il me paraît tout à fait incroyable qu'un homme demande cent mille écus qu'on ne lui doit pas, et que je ne vois pas d'impossibilité absolue à ce qu'un homme qui les a perdus sans témoins, nie la dette ; cependant j'avoue que je pourrais me tromper.

Le jeu établit une égalité qui ne devrait jamais exister entre des gens les moins appelés à se trouver ensemble. En effet, autour d'un tapis vert, celui qui a le plus d'or devant lui, doit être le plus considéré ; que peut-on faire d'un duc ou d'un comte qui carote timidement quelques écus, pendant qu'un manant son voisin ne ponte que des rouleaux? Voilà l'homme intrépide, le joueur par excellence, celui qui soutient l'honneur du corps : il sera fêté, caressé, admiré : le petit joueur sera à peine regardé, et comme rien ne donne meilleure opinion de soi-même, que beaucoup d'argent, et ne porte davantage à une familiarité protectrice, si ces deux hommes se rencontrent ailleurs, M. le duc sera obligé de rappeler à son voisin de jeu qu'ils ne sont égaux qu'autour de la table.

Le désespoir mène à tout, même au suicide ; aussi le jeu est-il journellement la cause de plusieurs : il est plus fréquent qu'autrefois, ce que je n'attribue pas au jeu qui n'est pas devenu plus funeste dans ses effets, mais à la démoralisation complète que la révolution a opérée. La génération actuelle offre beaucoup d'individus qui ne croyent à rien ; or, un commis qui a perdu l'argent de sa recette qu'il croyait doubler, un père de famille déjà

gêné, que l'espoir de gagner quelques pistoles aura poussé dans ces cavernes, et qui en sortira absoluméntt dépouillé; s'ils ont l'esprit et le caractère faibles, des principes peu sûrs, et c'est le commun des hommes; si, en un mot, ils n'ont pas peur du diable, ils se casseront la tête, ou se jetteront dans la rivière. N'oublions pas que le diable est bien autrement puissant pour empêcher les suicides, que la crainte d'être traîné sur la claie après sa mort.

Rien de plus facile à un joueur que d'emprunter au jeu; s'il perd, il trouve autour de lui des amis officieux qu'il connaît à peine, qui lui prêteront de quoi courir après son argent; il est vrai que, presque toujours, ce service tournera contre lui, parce qu'il perdra aussi l'argent prêté, et cette facilité d'emprunter est un malheur de plus. L'homme est si inconséquent dans sa conduite, qu'il refusera vingt-cinq louis à un respectable père de famille, dont les rentrées sont en retard, pour les prêter à un extravagant qui vient de perdre quatre fois autant, et ne les reçoit que pour les jeter dans le même gouffre: mais celui-ci est un joueur comme lui; c'est son confrère qui le voit tous les jours; dans l'occasion, il demandera le même service, ce qui n'empêche pas qu'ils ne se soyent pas parlé

quatre fois dans leur vie, parce qu'au jeu, on ne parle pas ; le temps est trop précieux pour l'employer aussi mal : d'ailleurs, le moindre bruit interromprait le travail le plus important : on ne doit entendre là que le son de l'or et de l'argent, la voix du banquier qui proclame le gain et la perte, et les imprécations des malheureuses victimes : je les appelle malheureuses, je ne sais pourquoi ; on n'est point malheureux lorsqu'on court volontairement au-devant du malheur ; on est imprudent, sot, dupe, et rien de plus.

On a vu des banques établies dans des fêtes, des bals, où l'on n'entrait que masqué ; c'était le plus révoltant de tous les abus. Quelle facilité le masque ne donnait-il pas aux fripons, aux escrocs ? On n'avait aucun moyen de les signaler, de les reconnaître ; l'identité de costume faisait bientôt perdre la trace de celui qu'on avait intérêt de découvrir. De plus, la certitude de n'être pas connu, permettait à des gens dont l'état s'opposait à ce qu'ils jouassent ostensiblement, de satisfaire leur passion, et de perdre des sommes qui souvent ne leur appartenaient pas. Heureusement ces abus ne subsistent plus, et la police ne tolère pas de banque dans les endroits où l'on entre masqué.

Les jeunes gens commencent à jouer entre eux de très-bonne heure ; d'abord, pour s'amuser, pour tuer le temps ; ils contractent ainsi le goût du jeu, et lorsque devenus plus libres, ils ont un peu d'argent à leur disposition, ce goût devient souvent une passion insurmontable. S'ils entrent au service, le désœuvrement des garnisons et l'exemple les ont bientôt mis au pair de leurs camarades : les efforts des chefs de corps ont toujours été en pure perte pour empêcher ces réunions clandestines d'officiers ; dans les camps, aux armées, c'est la même chose, et la fureur du jeu y est poussée à un tel point, qu'aucune défense, aucune punition ne peuvent l'arrêter (1). C'est-là surtout que les querelles sont fréquentes entre des gens tous également braves et également susceptibles : il

(1) Les officiers de l'armée de Condé, pendant la guerre de la révolution, étant au bivouac, et la lumière leur étant rigoureusement interdite pour dérober leur position à l'armée républicaine, rassemblaient en un tas tous les vers luisans qu'ils pouvaient prendre : chacun à son tour, venait à ce flambeau, d'une espèce nouvelle, pour connaître la carte qui lui était échue, et la plus haute gagnait le coup. Je crois que ce fait, qui est de la plus exacte vérité, n'a pas besoin de commentaire.

aurait sans doute des moyens d'éteindre entièrement cette funeste passion dans les garnisons, et dans les armées, parce qu'avec un grand pouvoir, on fait toujours tout ce qu'on veut ; mais il n'entre pas dans mon plan de discuter les moyens, qui, d'ailleurs, ne plairaient peut-être pas à tout le monde.

Les gros joueurs sont recherchés partout, et il serait aisé d'en citer qui ont dû, en grande partie, leur avancement et leur fortune à cette qualité *précieuse*. Beaucoup de gens les regardent avec une sorte d'admiration ; celui qui perd cent mille francs en une séance, n'est pas un homme ordinaire ; cela est vrai, parce que cette perte suppose qu'il les a ; mais quel misérable mérite ! Combien l'on doit être peu flatté du suffrage et de l'estime de ceux qui accordent ce sentiment si flatteur à l'homme qui n'en a pas d'autre ! Ce n'est pas qu'il ne soit très-facile de découvrir à quoi on peut attribuer cette admiration pour les très-gros joueurs ; ils sont riches, ou censés l'être, tant qu'ils jouent gros jeu ; l'opulence a toujours séduit la multitude ; ils sont très-hardis ; en ce qu'ils risquent de perdre en cinq minutes ce qui défrayerait leur maison pendant un an. La hardiesse poussée à l'excès, est aussi très-puissante sur le commun des hommes. Si l'on réfléchissait un

peu, on ne trouverait là rien d'admirable, à beaucoup près; mais, réfléchit-on dans le monde? Le peuple sait-il approfondir les choses, les discuter, discerner le bon du mauvais? Est-il assez maître de lui pour résister à l'impulsion du moment? Non; et le peuple est partout: vingt personnes rassemblées dans le plus beau salon de Paris sont peuple, quoiqu'elles ne s'en doutent pas.

Un joueur qui suivait exactement les *eaux* dans chaque saison, qui surtout ne manquait pas de se trouver annuellement à Spa, avec quinze ou vingt mille louis, était un homme du premier mérite, la coqueluche de toutes les femmes; car les femmes, qui n'étaient pas plus malades que les hommes, venaient aussi prendre les eaux, c'est-à-dire, se divertir, jouer, dépenser l'argent de leurs maris: heureux ceux qui en étaient quittes pour leur argent! Depuis plusieurs années, ces réunions si brillantes où l'on se rendait de toutes les parties de l'Europe, n'existent plus; l'argent étant devenu rare, les eaux ont beaucoup perdu de leur vertu.

Mais, pour qu'un joueur atteigne à ce haut degré de célébrité qui le rend un homme précieux, recherché, il faut absolument qu'à la qualité de gros joueur, il unisse celle de beau joueur.

joueur. S'il est parvenu à perdre deux ou trois mille louis sans sourciller, sans que sa figure change, sans qu'il lui échappe un seul mot d'aigreur, ou de mécontentement, c'est un homme au-dessus de tout éloge : il est certain que comme intérieurement, il est impossible qu'il soit également affecté de la perte et du gain, et que, comme dit le proverbe, *le diable n'y perd rien*, il a au moins le mérite de savoir prendre sur lui, de se rendre maître de ses mouvemens : cette réputation de beau joueur n'en est pas moins un bien faible dédommagement de ses pertes.

En revanche, combien de mauvais joueurs qui tempêtent, blasphèment, étourdissent tout le monde, s'accablent eux-mêmes d'imprécations! Ceux-là sont révoltans, à la lettre; ils excitent beaucoup plus l'indignation que la pitié : en effet, lorsque la perte produit un effet aussi terrible, pourquoi joue-t-on? Le chagrin qu'on éprouve, le désespoir auquel on se livre, ne l'emportent-ils pas mille fois sur le plaisir que procure le gain? Oui; mais à quoi bon ce calcul? Y en a-t-il pour le joueur? Les passions raisonnent-elles? On ne peut donc que raconter ce qui existe, et tout en faisant des vœux pour le changement de

beaucoup de choses, chercher d'avance à se consoler de ce qu'il n'aura pas lieu.

Le jeu étant un produit du désœuvrement et de l'ignorance des hommes, existera toujours : les sauvages, après avoir perdu tout ce qu'ils possèdent, jouent leurs femmes, leurs enfans, leur propre personne ; on a vu, chez des peuples policés, jouer sa liberté pour plus ou moins d'années (*voyez* Barbeyrac). Cette passion affreuse dégénère en fureur : ne pouvant jouer nos femmes, nos enfans, parce que les lois s'y opposent, nous jouons tout ce que nous possédons, et au lieu de les céder au vainqueur, nous les condamnons à mourir de faim : le sort de la famille sauvage n'est-il pas moins affreux ? L'âge qui amortit les autres passions, ne peut rien sur celle-ci ; c'est ce qui la rend la plus dangereuse de toutes : on a vu des hommes sur le bord de la tombe, trouver des forces pour se rendre au jeu, passer vingt-quatre heures autour de la table, le disputer aux plus jeunes en avidité ; donner le triste spectacle de vieillards en délire, et n'exciter que la plus profonde indignation ; car la pitié est bannie de ces cavernes où l'égoïsme et la cupidité tiennent lieu de tout autre sentiment.

Si l'on gémit à la vue des joueurs de profes-

sion, de leur désespoir, de leurs blasphêmes, quel sentiment éprouve-t-on quand on voit des femmes joueuses (1)? Il est réellement indéfinissable, parce que c'est un composé de plusieurs. La pitié, l'indignation, le mépris se réunissent sur la tête de ces malheureuses victimes d'une passion qui ne connaît plus de bornes. Les jeunes femmes sont rarement joueuses, parce qu'elles ont mieux à faire; les hommages, les complaisances des hommes les distraient assez pour ne pas faire du jeu une occupation sérieuse : quelques-unes, pourtant, trouvent le moyen de concilier les deux choses; alors elles deviennent capables de tout. Une femme qui a beaucoup perdu sur sa parole, qui craint avec raison, que sa perte ne parvienne jusqu'à son mari, qui ne peut vendre ni engager ses diamans, dont l'absence serait bientôt connue; cette femme n'a plus qu'un seul moyen de s'acquitter; et

(1) On pense bien que par ce terme de joueuses, je n'entends pas les femmes qui jouent chez elles ou chez les autres les jeux de commerce; il n'est question que des femmes qui suivent les jeux de hasard, les seuls où l'on puisse faire de longues séances et des pertes considérables.

534544

qui peut répondre qu'elle ne le prendra pas (1)? Pour les vieilles femmes, la société leur offrant moins de ressources et de moyens de dissipation, elles deviennent joueuses plus facilement; cette habitude une fois prise, rien ne peut plus la déraciner; les nuits se passent autour du tapis vert : je m'en rapporte à ceux qui ont été témoins de ce spectacle; y en a-t-il au monde, d'aussi révoltant, d'aussi hideux, que celui de ces femmes après une séance de vingt-quatre heures (sans quitter la place, *pour quelque raison que ce soit*)? leurs yeux éteints, leurs joues caves et pâles, malgré le rouge dont elles étaient couvertes,

(1) On connaît l'anecdote de ce financier qui ayant gagné une somme considérable à une femme de qualité, lui en fit faire un billet. Quelque temps après, la dame prévoyant l'embarras où elle se trouverait bientôt, pour y faire honneur, se détermina à se libérer autrement, s'il était possible : le financier, mis au fait par de légeres avances, fut heureux. Peu après, l'échéance du billet arriva : le financier le présenta à la dame, qui, un peu surprise, lui fit entendre qu'elle croyait s'être acquittée avec lui : *ah! madame*, reprit le financier, *je ne vous ferai jamais l'injure de vous croire par-là libérée avec moi; j'ai cru, en honneur, ne toucher que les intérêts :* et la dame fut obligée de payer le billet.

leurs vêtemens froissés, leur coiffure renversée ; tout cela transforme ces femmes en véritables bacchantes ; si elles pouvaient se voir ainsi une seule fois avec des yeux indifférens, elles se feraient horreur, et seraient corrigées pour toujours.

Les jeux d'adresse méritent une mention particulière ; la paume et le billard sont les seuls à citer : le premier est tombé en désuétude, depuis que la révolution a fait transformer les jeux de paume en salles d'assemblée ou de spectacle. Il n'en est pas ainsi du billard dont la vogue est toujours la même, et qui sera long-temps le jeu de la bonne et de la mauvaise compagnie. Il n'en est aucun qui réunisse autant d'agrémens ; il procure un exercice salutaire, et il satisfait l'amour-propre ; mais c'est de tous les jeux, celui qu'il est le plus dangereux de jouer avec des gens qu'on ne connaît pas : le hasard y entre pour si peu que le plus faible est physiquement assuré de perdre : il n'existe aucun jeu où il soit aussi facile de cacher sa force, et de persuader à son adversaire qu'on n'en sait pas plus que lui, et que c'est le hasard seul qui a décidé le gain de la partie dont on était assuré d'avance. L'amour-propre aide encore à tromper le perdant qui se fiant sur son adresse,

accuse de son malheur le sort qui n'y a été pour rien. Comme ce jeu demande une tête froide, et une grande sûreté dans la main, celui qui perd plusieurs parties, et qui se pique, perd ordinairement la tête, et ajoute cet avantage incalculable à l'inégalité qui existait déjà. Les gens peu délicats continuent de jouer avec un homme battu d'avance, sous le prétexte qu'il demande sa revanche, et qu'on ne peut honnêtement la lui refuser : mais il serait bien plus honnête de cesser ce jour-là, et de remettre la partie au lendemain ; c'est ce que ne font pas les joueurs de profession : ils regardent comme très-bien gagné, un argent réellement volé ; car jouer à un jeu d'adresse, lorsqu'on est de sang-froid contre un homme qui a perdu la tête, et qui n'y voit plus, c'est précisément lui prendre son argent dans sa poche : cependant de ces deux procédés exactement pareils, l'un déshonore, et expose à des peines graves ; l'autre ne fait aucun tort, n'empêche pas de voir la bonne compagnie, d'y être accueilli. Bien plus ; le gagnant osera même se vanter dans le monde comme d'une gentillesse, d'avoir gagné cinq cents louis à un homme qui ne savait plus ce qu'il faisait ; le traitera de nigaud, d'imbécille ; les auditeurs applaudiront, se moque-

ront de la victime, et n'auront d'autre regret que de n'avoir pas été de moitié avec le gagnant. Voilà quelle est la mesure précise de la justice et de la moralité des hommes vivant en société (1).

---

(1) L'anecdote suivante qui s'est passée à Bordeaux avant la révolution, mérite de trouver place ici, d'autant plus qu'elle peut donner lieu à des réflexions extrêmement importantes sur le sujet que je traite.

Les négocians de cette ville étant fort riches, jouaient entr'eux un jeu énorme. A un dîner chez un de ces Messieurs, quatre commencèrent, avant de se mettre à table, un brelan fort cher : le dîner interrompit la partie qui fut reprise immédiatement après. Au premier coup, on donne les cartes : tous *filent* les leurs ; le premier passe : le second de même, le troisième ouvre le jeu ; le quatrième tient, et les deux autres aussi : le quatrième à qui c'était à parler, fait *tout ;* les trois autres tiennent. Le premier demande si l'on veut caver de la poche ; on y consent : il met 200 louis devant lui, les fait ; ils sont tenus par tout le monde. Le second demande si l'on veut jouer sur parole ; on y consent encore : il fait 50 mille francs ; tous les tiennent ; le troisième en fait 200 mille ; ils sont tenus par les trois autres : le quatrième fait un bâtiment qui lui arrivait des îles, évalué 600 mille livres : le bâtiment est tenu par tous : le premier enchérit encore et finalement les quatre joueurs sont engagés chacun de deux millions à une partie où le

Le trictrac, malgré le hasard des dés, est un jeu où le fort joueur finira toujours par gagner : les combinaisons n'en sont pas très-étendues, puisque les deux dés n'en offrent que

---

plus fort cavé avait 50 louis devant lui. Il faut en finir : les jeux s'abattent, et montrent *douze* as ; un treizième tournait : ainsi tous avaient brelan carré. La maîtresse de la maison avait fait arranger pendant le dîner un jeu de vingt-huit as. Comme les joueurs n'avaient vu que leur première carte, et qu'ils s'en étaient tenus à ce qu'il fallait en voir des deux autres, pour s'assurer que c'étaient des as, ils ne s'étaient pas aperçus des as doubles. L'étonnement et la confusion des joueurs furent extrêmes ; la maîtresse de la maison leur fit à tous (son mari en était) la semonce qu'ils méritaient pour leur avidité, et il y avait beaucoup à dire.

Je ne sais quelles réflexions cette anecdote fera naître dans l'esprit de mes lecteurs ; mais voici les miennes : je vois quatre négocians riches, probes, estimés et considérés, incapables d'une bassesse dans leur conduite habituelle, entraînés par le jeu, par l'amour du gain, à une action que réprouve non-seulement la plus sévère probité, mais même la plus simple délicatesse. Je les vois calculant froidement la fortune qu'ils se croyent *sûrs* de faire, en ruinant leurs amis, et en les déshonorant par une faillite honteuse qui ne peut manquer de suivre des pertes aussi énormes ; si les règles du brelan permettent de faire tout son argent avec un jeu sûr, tel qu'un brelan carré,

trente-six : la perfection de ce jeu consiste à se donner le plus grand nombre de ces combinaisons, en laissant le plus petit à son adversaire. Comme chaque coup de dé amène un changement dans la position respective des joueurs, il faut que ces calculs se fassent sur le champ : tous les joueurs parvenus à ce point, sont de la même force pour le fond du jeu : il reste encore la conduite, pour laquelle

---

on doit se borner à tenir ce qui est sur la table. Profiter de la certitude *physique* du gain, pour jouer sur parole, et jouer des millions, c'est abuser des règles ; c'est manquer de probité ; je tranche le mot, c'est agir en *fripon* : il faut donc gémir sur la fragilité humaine qui permet que des hommes estimables cessent de l'être un moment, et donnent par-là une nouvelle force à ce proverbe que j'ai cité au commencement de cet article : *l'occasion fait le larron.*

Pourquoi une règle qui existe au brelan dans plusieurs pays, notamment dans quelques parties de l'Espagne, n'est-elle pas admise partout ? Lorsqu'il se trouve un brelan carré, et un brelan simple, le joueur qui a celui-ci, retourne le jeu ; si la carte de dessous lui fait aussi un brelan carré, il gagne le coup, fût-il inférieur ; par ce moyen, on n'est jamais physiquement assuré d'avoir gagné : si cette règle eût existé dans la partie dont il est question, le coup n'eût pas été poussé aussi loin, et la possibilité de perdre eût bientôt arrêté les quatre joueurs.

on ne saurait prescrire des règles, parce qu'elle dépend de la situation où l'on se trouve, et des circonstances qui varient à chaque instant. Ce jeu demandant beaucoup d'attention, de calculs, il est important d'y conserver son sang-froid. Si l'on perd la tête, si les écoles s'en mêlent, la partie n'est plus égale, et le perdant donne son argent.

Le trictrac se joue beaucoup plus en France que dans le reste de l'Europe; il y a même des femmes qui le jouent assez bien : je n'en ai point trouvé qui fût parvenue à ce degré de perfection dont j'ai parlé ci-dessus. La mobilité de leur esprit ne se prête point à des calculs qui, sans être bien compliqués, demandent une attention réelle que les femmes trouvent fatigante : il ne leur faut rien d'attachant, rien d'abstrait.

Les échecs sont infiniment plus répandus que le trictrac ; on les joue partout et de tous les temps ; l'intérêt qu'on y met, l'importance qu'on y attache sont tels, qu'on y joue rarement de l'argent ; ce qui est d'autant plus heureux que le hasard ne pouvant y être pour rien, de deux joueurs de force inégale, l'un serait nécessairement dupe et l'autre fripon. Ce jeu stimule vivement l'amour-propre ; aussi voit-on des joueurs que la perte de leur

partie affecte singulièrement, et beaucoup plus que ne devrait le faire un jeu où il n'y a point de perte pécuniaire. Il est un certain degré de force où tout le monde arrive, au-delà duquel beaucoup de joueurs ne peuvent aller. Des calculs compliqués, des combinaisons abstraites et variées à l'infini ne sauraient entrer dans toutes les têtes, ce qui ne prouve pas cependant que les forts joueurs d'échecs soient nécessairement des gens supérieurs. Le fameux Philidor était dans le monde un homme excessivement médiocre; nul dans la conversation, sans instruction, il avait la tête organisée comme personne ne l'aura jamais; il jouait deux parties d'échecs à la fois sans y voir (1); ce qui paraît incroyable. Philidor était réellement un homme de génie; mais c'est par l'esprit qu'on brille dans le monde, et l'esprit lui manquait absolument.

Quelques personnes blâment cet intérêt extrême, cette attention profonde qui ont l'air de faire d'un jeu une affaire d'état; il

---

(1) Ce même Philidor composait dans sa tête un assez long morceau de musique à grand orchestre; il l'écrivait en parties séparées, et le faisait exécuter sur-le-champ, sans l'avoir jamais écrit en partition. Les compositeurs apprécieront ce *petit* effort de génie.

est vrai qu'on y met quelquefois une importance qui devient comique pour les spectateurs (1), et que si l'on apportait à des choses sérieuses l'attention qu'on donne souvent à ce jeu, elles en iraient beaucoup mieux.

Les jeux dits de commerce sont devenus dans le monde d'une nécessité absolue ; l'homme qui n'en connaît aucun est exposé à se trouver seul au milieu de trente personnes, et à être regardé dans la société comme un membre inutile. Il aura beau être instruit, aimable, plein d'esprit, de connaissances, à quoi tout cela lui servirait-il ? personne ne l'écoutera, s'il parle, et il se lassera bientôt de parler tout seul. Sur vingt personnes en société il s'en trouve rarement

---

(1) Tout le monde connaît l'anecdote de cet homme qui eut la constance de regarder jouer toute une nuit au trictrac ; consulté sur un coup, il répondit qu'il ne connaissait pas ce jeu. *Comment donc êtes-vous resté là toute la nuit ? — Je vous entendais dire à tout moment je m'en vais ; je vous attendais pour m'en aller avec vous.* Mais quelle raison pourrait donner un homme qui, sans connaître *la marche* des échecs, aurait passé de minuit à midi à y voir jouer *attentivement* deux personnes ? Ce fait a eu lieu dans l'hiver de 1812, à Paris, rue du Mont-Thabor : les joueurs étaient MM. P. et L. ; le regardant, M. P.

quatre en état de soutenir une conversation d'une demi-heure; lorsqu'on a discuté la nouvelle du jour, raconté quelque aventure scandaleuse, on n'a plus rien à se dire : si même, par extraordinaire, il se rencontre des gens en état d'établir et d'entretenir une conversation intéressante, les femmes, après avoir coulé à fond l'article des modes, les robes, les chapeaux et les schalls, demanderont des cartes, et il faudra bien que les hommes fassent leur partie.

Ce n'est pas une chose indifférente que de jouer bien ou mal les jeux de commerce; beaucoup de gens s'y font un revenu, parce qu'en dernier résultat le plus fort doit gagner à la fin de l'année; et si le hasard y entre pour quelque chose, la science, à la longue, l'emporte toujours.

Ce qu'on nomme l'esprit du jeu, consiste à saisir les diverses combinaisons des jeux de commerce, à retenir toutes les cartes qui passent, à deviner par-là celles qui restent dans la main de chaque joueur : cet esprit du jeu n'a aucun rapport avec ce qu'on appelle esprit en général. Des hommes très-médiocres jouent tous les jeux dans une grande perfection, et des gens de beaucoup d'esprit n'y entendent absolument rien; ainsi, un très-

habile joueur qui n'est que cela, peut se féliciter d'un talent qui lui rapporte beaucoup; mais il ne doit pas en tirer vanité, malgré l'importance qu'y attachent les autres joueurs, la vénération qu'ils professent pour lui, le profond respect qu'ils ont pour ses décisions, regardées comme des oracles.

Il semblerait que l'étude des mathématiques dût, en rendant l'esprit plus juste, le rendre plus apte à saisir celui des jeux; l'expérience démontre le contraire. Lorsque des mathématiciens ont voulu se mêler de jouer, ils n'en ont pas su davantage que les autres, à beaucoup près.

Pourquoi y a-t-il autant de fripons? Question bien naturelle, dont la réponse l'est au moins autant; parce que le jeu donne, à cet égard, des facilités qui ne se rencontrent nulle part. Le vol sur le grand chemin demande beaucoup de hardiesse et de courage, et il est accompagné des plus grands dangers; celui dans les maisons exige des précautions multipliées, un travail difficile, presque toujours des complices, et n'est pas non plus sans péril. Reste donc la filouterie qui occupe beaucoup d'individus; mais combien de temps faut-il travailler pour y faire une fortune honnête? La plus grande partie des objets

filoutés sont des guenilles, et d'ailleurs cette profession ne convient pas aux personnes qui ont la faculté de se présenter dans la bonne compagnie. Celles-ci n'ont que la ressource du jeu, et c'est sans contredit le moyen le plus commode et le moins dangereux d'ajouter annuellement à ses revenus une somme plus ou moins considérable. D'abord, presque tous ceux qu'on dupe sont trop novices pour s'en apercevoir, parce que ces messieurs ne commencent ordinairement à *exercer* que lorsqu'ils sont sûrs de leur fait ; il en est pourtant qui s'y laissent prendre. Autrefois les escrocs étaient toujours des spadassins ; lorsqu'on les prenait sur le fait et qu'on les traitait de fripons, leur réplique était : *cela peut être, mais je n'aime pas qu'on me le dise ;* et on avait la sottise d'aller se couper la gorge avec un misérable qui vous blessait ou vous tuait après vous avoir depouillé. Aujourd'hui on n'a plus cette bonhommie ; un escroc pris sur le temps, serait jeté par les fenêtres ou livré à la police ; on ne se battrait pas avec lui, et on ferait fort bien. Est-ce que la partie est égale entre le voleur et le volé, entre le fripon et l'honnête homme ? Il n'y a aucun courage à celui-ci d'accepter un pareil cartel ; je n'y vois qu'une sottise, une extravagance complètes :

le temps et la raison ont fait justice de cette absurde coutume.

Les fripons ne sont pas tous restreints dans les jeux de hasard : il s'en trouve dans ce qu'on nomme la bonne compagnie, et aux jeux de commerce ; mais l'on sent que ce ne sont pas des *travailleurs* dans le grand genre ; ce sont des grivelcurs qui se contentent de peu de chose. Le métier n'est cependant pas mauvais, en ce que, n'ayant affaire qu'à des femmes ou à des hommes peu au fait de ces manœuvres, qui jouent bonnement pour tuer le temps, ils n'y sont jamais pris, ou s'ils le sont, ils trouvent moyen de tourner la chose en plaisanterie ; ce qui n'est pas très-praticable dans les grands jeux, où il y a beaucoup d'argent sur la table, et où l'on ne se connaît pas (1).

Les règles de tous les jeux sont sévères, et doivent l'être ; faites pour les fripons, les honnêtes gens les suivent : ces règles sont presque toutes écrites ; l'usage a établi celles

(1) Ce qui prouve que dans tous les temps, partout où l'on a joué, il y a eu des fripons, c'est qu'à Herculanum on a trouvé des dés *pipés*, qui sont déposés au Musée de Portici, où tous les voyageurs ont pu les voir.

qui

ui ne le sont pas : elles varient dans divers ays, mais partout elles sont combinées de anière que la mauvaise foi, ou ce qui en a air, ne puisse être excusé.

La révolution ayant détruit toutes les réuions, toutes les sociétés, surtout les soupers, ui étaient les plus agréables, les hommes se ont vus forcés de se suffire à eux-mêmes ; c'est ce qui a donné naissance aux cercles ou clubs, aujourd'hui si nombreux dans la capitale et dans les départemens (1). Les papiers publics ne pouvaient pas suffire longtemps à une certaine quantité d'individus, presque tous indifférens pour les événemens politiques, et plus encore pour les discussions littéraires ou scientifiques ; il a donc fallu jouer. Ces clubs sont actuellement les véritables temples du jeu ; ceux où les jeux de hasard sont permis, jouissent d'un double avantage, les autres s'en tiennent à ceux de commerce ; et comme les parties entre hommes n'ont jamais l'amusement pour unique but, on y joue plus ou moins cher : c'est là que les joueurs habiles déployent toutes les ressources de leur art, commandent l'admiration des

(1) Quelques-uns existaient cinq ou six ans auparavant, mais en fort petit nombre.

spectateurs, et empochent l'argent de leurs adversaires.

Les femmes se sont souvent plaintes amèrement de l'établissement des clubs, qui les expose à être quelquefois seules ou à-peu-près: elles ont invoqué cette ancienne politesse qui ne permettait pas de les abandonner, cette urbanité française qui faisait à tous les hommes une loi d'être à leurs ordres. Ces plaintes, fort justes en apparence, ont à peine été entendues; les femmes, selon leur usage et celui de beaucoup d'hommes, n'ont considéré la chose que sous un seul point de vue, celui de leur intérêt. Si elles avaient examiné attentivement, et sans prévention, l'état actuel de la société, elles auraient reconnu l'impossibilité de recréer ces anciennes réunions si nombreuses, si brillantes, si agréables, où des femmes polies, bien élevées, chez lesquelles le grand usage du monde tenait lieu des connaissances que quelquefois elles n'avaient pas; ces assemblées, où les hommes polis sans affectation, ayant l'air de paraître plus instruits qu'ils ne l'étaient, avaient puisé, dans une longue habitude de la bonne compagnie, le talent de n'être déplacés nulle part, quelle que fût leur médiocrité réelle. Depuis la révolution, ces sociétés n'existent plus, et ne peuvent plus exister; celles

qui les ont remplacées, n'offrent ni les mêmes agrémens, ni la même composition dans les deux sexes. Il faut donc que les femmes prennent leur parti sur l'espèce de scission des hommes : il n'y a plus d'aucun côté ce charme qui opérait ces réunions, qui les rendait précieuses, et en assurait la durée. Espérons que la génération qui nous succédera sera plus heureuse ; mais pour réaliser cet espoir, il faut commencer par rétablir les soupers : sans eux, point de franche gaîté, point de cet aimable abandon, apanage du vrai Français, qu'on ne peut avoir que le verre à la main, et dans la dernière séance de la journée. Il y aurait encore bien des choses à faire pour opérer un rétablissement complet ; mais je n'en dirai pas davantage, je me suis déjà trop écarté de mon sujet.

Ce que l'on nomme maisons de jeu, ne se borne pas à celles où la police tolère les banques ; il en est d'autres moins publiques, où la bouillote et le quinze (au défaut des jeux de hasard qui n'y sont pas permis) tiennent le premier rang. On les joue fort cher, et le produit des cartes indemnise de toutes ses dépenses la maîtresse de la maison. La société y est extrêmement mélangée, comme on peut le croire ; les habitués sont chargés de faire

recrues, et comme une bourse garnie et le goût du jeu, sont les seules qualités qu'on exige, les honnêtes gens sont exposés à se trouver avec des personnes qui ne leur ressemblent pas. La police n'ayant rien à voir dans ces endroits-là, parce que tous ont le coup-d'œil de maisons particulières, il s'ensuit que les novices y courent réellement plus de danger que dans les établissemens publics continuellement surveillés. Ce sont les étrangers surtout que l'on cherche à attirer dans ces maisons ; isolés dans la capitale, ne tenant ordinairement à personne, ils se rendent avec empressement à une invitation qui leur promet beaucoup d'agrément. Un bon dîner, une société nombreuse, de jolies femmes (car il y en a toujours quelques-unes qui jouent le rôle de syrènes), tout l'enchante, et il bénit son étoile d'être aussi bien tombé. Après le dîner, il fait une partie pour passer le temps, il y laisse quelques louis qu'il rattrapera au premier jour ; en quatre ou cinq séances il est à sec, et n'en accuse que son malheur. Comment oserait-il penser que l'on a corrigé la fortune pour le dépouiller ? Une maîtresse de maison aussi polie, aussi prévenante, une société composée de femmes charmantes, et d'hommes du meilleur ton (ce dernier article

a souffert quelques modifications) dont il a reçu tant de prévenances, où il a fait de si bons repas et bu de si bon vin ; une assemblée pareille peut-elle être soupçonnée de receler dans son sein des escrocs, des fripons? Ce serait un crime de le penser, et un blasphême de le dire : de plus, ce blasphême serait de toute inutilité ; jamais un homme dépouillé dans ces sortes de *tripots* n'en a obtenu justice : s'il se plaignait, il ne trouverait que des témoins à décharge, et il serait seul contre tous. Les habitués de ces maisons forment, avec la dame, un faisceau indissoluble : l'intérêt commun garantit la solidité de cette alliance (1).

Rien d'aussi superstitieux que les joueurs, et rien d'aussi plaisant que leurs différentes manies : la plus commune est celle de croire qu'il y a des gens qui portent malheur à ceux

(1) Il y avait autrefois, dans ces maisons, des gens dits *souteneurs*, payés par jour, qui se chargeaient de faire entendre raison au provincial dépouillé, et de lui démontrer qu'il avait perdu de franc jeu : ce que celui-ci avait l'air de croire, plutôt que de s'exposer à recevoir un coup d'épée pardessus le marché; mais ces grands démonstrateurs n'existent plus.

dont ils voyent le jeu, et cette faiblesse est tellement reconnue, que la politesse veut qu'un spectateur se retire d'auprès d'un joueur et change de place lorsqu'il lui a vu perdre deux ou trois coups consécutifs. Il y a des joueurs qui consultent les cartes, pour savoir s'ils mêleront ou ne mêleront pas; la couleur rouge ou noire décide, et l'on sent qu'avec un pareil guide, il est impossible de s'égarer, et qu'on choisit toujours le meilleur parti. J'ai vu des joueurs avoir une telle antipathie pour certaines cartes, que, dès qu'ils les apercevaient dans leur jeu, ils regardaient le coup comme perdu, et n'y attachaient plus aucune importance. Presque tous, s'ils perdent trois ou quatre parties, assurent très-sérieusement qu'ils n'ont pas gagné depuis quinze jours, quoiqu'on les ait vus quelquefois gagner la veille ou l'avant-veille : il semble qu'on trouve une sorte de jouissance à être plaint; mais très-souvent on manque son but; les spectateurs plaignent le perdant du bout des lèvres, et comme pour l'ordinaire, ils en ont gagné leur part, je laisse à penser si l'intérêt qu'ils lui témoignent est bien sincère : de plus, les gens de bon sens gardent leur compassion pour les malheureux qui ne se sont pas attiré leur infortune, et n'en ont

pas de reste pour un joueur qui était libre de ne pas jouer.

Un plaisant argument dont on se sert pour justifier le jeu en lui-même, et démontrer qu'il faut absolument jouer dans le monde, est celui-ci : *il vaut mieux jouer que médire :* Barbeyrac dans son Traité du jeu, a fait sentir l'absurdité de cette prétendue sentence ; en effet, elle ne serait admissible que si l'alternative était forcée entre le jeu et la médisance, et qu'il fût absolument impossible de faire autre chose : alors, sans doute, de deux maux, il faudrait choisir le moindre, comme un honnête homme réduit, sous peine de la vie, à tuer quelqu'un, ou à lui casser un bras, se déciderait à coup sûr, pour le dernier parti. On dit encore : *que voulez-vous qu'on fasse, si on ne joue pas ?* Autre réflexion très-flatteuse pour les hommes vivant en société ; c'est-à-dire, qu'on les regarde comme incapables de passer quelques heures ensemble à s'occuper d'objets intéressans, de belles lettres, d'arts, de sciences, à causer même de choses futiles qui, dans le monde, sont à la portée des esprits les plus communs ; malheureusement tout cela est vrai ; mais l'aveu en est bien humiliant, ce me semble, et convenir qu'on ne peut que jouer, c'est convenir

qu'on est un bien pauvre homme. La conversation la plus nulle, la plus insignifiante en apprend davantage que vingt *robers* de wisht (1), d'autant plus que la moitié qui joue, ne permet pas à l'autre de dire un mot : le salon d'un club, et souvent ceux des maisons particulières, doivent avoir l'air d'une assemblée de chartreux : regardez jouer, dormez, ou allez-vous-en, je vous défie de faire autre chose ; sans jouer, vous avez le désagrément du jeu, le wisht étant une espèce d'étude, où toute l'attention est concentrée, sous peine d'être tancé par le *partner*. Si vous jouez mal, il vous gronde, parce que vous lui faites perdre son argent, en perdant le vôtre, ce qui ne vous met pas de meilleure humeur ; il est assez divertissant de suivre ces parties pendant quelque temps ; tous les joueurs se plaignent à leur tour de leur associé, lui démontrent, le plus clairement qu'ils peuvent, qu'il a joué tout de travers, qu'ils ont perdu un ou deux points par sa faute, ce dont il est

(1) C'est aujourd'hui le jeu à la mode entre hommes, et qui se joue le plus cher : le piquet est fort tombé, quoique ce soit sans contredit, le plus beau des jeux de commerce, si toutefois cette épithète peut convenir à un jeu de cartes.

très-remarquable que l'accusé ne convienne jamais ; je serais tenté de croire que c'est une des règles du jeu. Quelquefois la querelle s'échauffe : celui qui s'imagine en savoir le plus, déclare franchement à l'autre qu'il a joué en écolier, qu'il ne s'en doute pas : comme personne ne se soucie d'être régenté en public, celui-ci riposte ; l'aigreur s'en mêle, et voilà sinon une altercation sérieuse, au moins une discussion désagréable, parce qu'on a joué *pique* au lieu de *carreau ;* ce qui dans le fond est assurément une base bien légère ; mais elle devient de la plus haute importance ; car on n'a gagné que double une partie que toutes les règles du jeu avaient décidé qu'on devait gagner triple.

La sentence, *il vaut mieux jouer que médire* ; est quelquefois vraie : voici à ce sujet une anecdote assez plaisante arrivée à Marseille, il y a environ quarante ans.

Une dame de cette ville avait eu chez elle un grand souper, suivi d'un grand jeu : vers deux ou trois heures du matin ; le jeu cessa, et beaucoup de gens se retirèrent : huit ou dix femmes restèrent autour du tapis vert, à causer ; quelques hommes y étaient encore ; mais peu à peu, ils sortirent, l'un après l'autre. Ces dames n'ayant aucun sujet de con-

versation, du moment qu'un homme était sorti, s'emparaient de lui, en racontaient ce qu'elles en savaient et n'en savaient pas; l'accommodaient, en un mot, de toutes pièces. Aucun n'avait échappé à ce cruel examen : il ne restait plus que le marquis de Vill.... qui, voyant de quelle manière on traitait tous les autres, bien persuadé qu'on n'attendait que son départ pour le traiter de même, combattait contre le sommeil, espérant toujours que ces dames prendraient leur parti ; il n'en fut rien ; ne pouvant plus y tenir, il voulut mériter tout ce qu'on allait dire de lui, et voici le petit discours qu'il leur adressa : « Mesdames, je m'aperçois que tous les » hommes, à mesure qu'ils sortent du salon, » sont traités par vous de la manière la plus » sévère, la plus injuste et la plus malhon- » nête. Comme je n'ai aucun droit à votre » indulgence, je suis certain que vous n'at- » tendez que mon départ pour m'honorer des » mêmes bontés : je suis donc bien aise de » prendre les devants, et de mériter toutes » les belles choses que vous allez dégoiser sur » mon compte : en conséquence, je vous dirai, » 1°. que vous êtes toutes des catins (et com- » mençant par un bout de la table), vous, » madame..., avez eu pour amans MM. tel....

» tel..... tel....., etc., et moi, qui vous ai
» plantée là, parce que vous étiez méchante
» comme un démon. — Vous, madame.....,
» M... a succédé à MM. tel...! tel.... tel...., et
» à moi qui vous ai mis dans le monde : car,
» quoique mariée depuis deux ans, vous aviez
» toujours l'air d'une pensionnaire de cou-
» vent ; mais, parbleu, vous vous êtes fu-
» rieusement dégourdie, et avez été bientôt
» en état de donner des leçons aux autres :
» aussi est-ce à vous que je dois les bontés de
» madame.... que voilà (elle était présente),
» et cette générosité de votre part me fait
» presque répandre encore aujourd'hui des
» larmes d'attendrissement, quoiqu'il y ait
» vingt bonnes années d'écoulées depuis. Vous,
» madame....., toute la ville vous a connu
» pour amans MM. tel..... tel....., etc. ; mais
» on ignore peut-être que j'ai été du nombre
» des heureux ; je suis bien aise de le dire
» aujourd'hui que nous sommes revenus,
» vous et moi, des vanités de ce monde. Je
» vous aurais même gardée plus long-temps,
» si vous ne m'aviez excédé par vos protes-
» tations d'amour, et votre ridicule jalousie :
» elle était fondée, j'en conviens ; mais lors-
» qu'on n'a que quatre pieds un pouce de
» taille, doit-on prétendre à conserver long-

» temps, et surtout à conserver seule, un » homme comme moi ? » Enfin, il les passa toutes en revue, sans faire grâce à aucune ; et ce qui rendit la scène extrêmement piquante, c'est qu'il avait été l'amant *de toutes*, et il ne s'en cacha pas. La tournée finie, il sortit en leur disant : « Maintenant, mes» dames, je me livre à vous, dites de moi ce » qu'il vous plaira : je vous souhaite le bon» soir, et je vais me coucher. » Ces dames partirent à la fois d'un grand éclat de rire ; elles dirent : c'est un fou, un extravagant, et en restèrent là. Si elles avaient continué de jouer au lieu de médire, elles se seraient épargné tous ces petits complimens.

SUR LE DUEL.

Le duel a pris naissance chez les peuples du nord de l'Europe : toujours armés parce qu'ils étaient toujours en guerre, les moindres querelles devaient se terminer par l'épée. L'aspérité de leurs mœurs, la dureté de leur éducation et de leur caractère avaient dû perpétuer chez eux cette frénésie. Aujourd'hui ces mêmes peuples sont ceux chez qui le duel est le moins en usage ; et par un renversement d'opinion assez extraordinaire, les communications avec le reste de l'Europe l'y ont rendu plus commun à mesure qu'elle se sont étendues davantage.

Les combats singuliers n'avaient lieu en France que par la permission du prince et avec un grand appareil, ce qui les rendait extrêmement rares et comme non existans, lorsqu'un mot imprudent de Henri second vint rallumer cette fureur assoupie depuis tant de siècles. Un seigneur de sa cour s'étant plaint à lui de l'insulte qu'il avait reçue d'un autre, le roi répondit : *Il est bien extraordinaire que l'on vienne s'adresser à moi pour obtenir*

justice, lorsqu'on porte à côté de soi de quoi se la faire. Il n'en fallut pas davantage. Le seigneur offensé regarda ce mot comme une permission formelle de se battre ; il fit appeler son ennemi. L'exemple ne tarda pas à être suivi, et toute la noblesse adopta cette manière de venger ses injures avec un empressement qui tenait de la fureur. Pendant quelques années l'offenseur et l'offensé se portèrent seuls sur le champ de bataille ; mais en 1578, le fameux duel de trois contre trois, quoique Quélus et d'Entragues fussent les seuls mêlés dans la querelle, amena l'usage des seconds qui a duré pendant plus d'un siècle.

La barbarie et l'absurdité de cet usage sont telles, qu'il devient impossible de lui donner l'épithète qu'il mérite : des gens qui ne se connaissaient pas, qui ne s'étaient jamais vus, se battaient, parce qu'un de leurs amis avait une querelle et les prenait pour seconds, ce qui, au reste, était une grande marque de confiance et d'estime. On a vu des gens menacer leurs amis de se battre avec eux s'ils ne les choisissaient pas dans le premier combat qu'ils auraient à soutenir : quelle amitié ! Quelquefois un des combattans ne pouvant se dispenser d'amener avec lui trois ou

quatre seconds, parce qu'aucun ne voulait lâcher prise, en faisait avertir son adversaire pour qu'il se précautionnât du même nombre. Souvent cela ne se pouvait pas; il était trop tard; tout le monde était hors de chez soi. Que faire? il ne fallait pas que l'affaire échouât, et un long retard aurait pu, en l'ébruitant, y apporter des obstacles. Celui à qui il manquait un second allait se mettre en sentinelle sur le Pont-Neuf, et attendait qu'il passât un mousquetaire : il l'abordait, quelquefois sans le connaître, autrement que de vue, et sans savoir son nom : il lui exposait son embarras et le priait de l'aider à en sortir. Celui-ci toujours disposé à cette belle œuvre, le remerciait beaucoup, partait avec lui, et allait gaîment recevoir ou donner un grand coup d'épée, peut-être se faire tuer pour une querelle dont il n'avait pas la moindre idée, dont les chefs et les seconds lui étaient également inconnus ; assurément le délire ne peut pas aller plus loin.

Il était encore reçu que celui qui avait le plutôt blessé ou désarmé son homme (car c'était un grand point que de faire rendre l'épée), allait au secours de son ami, et l'aidait à se défaire de son adversaire ou à le

désarmer. C'était une absurdité de plus de ces temps-là.

Sept mille lettres de grâce furent expédiées à la Chancellerie sous le règne d'Henri IV. Qu'on ajoute à ce nombre effrayant ceux qui ont péri dans des combats qui sont demeurés inconnus, et l'on aura une idée de la quantité de gentilshommes que cette frénésie a moissonnés. Ce prince, en 1609, se vit forcé de rendre un Edit fulminant contre les duellistes : son effet fut de peu de durée. Sous le règne suivant, cette fureur se réveilla. Louis XIII et le cardinal de Richelieu ne firent rien pour l'éteindre, puisqu'ils protégeaient ouvertement ceux de leurs gardes qui se battaient le plus. (*Voyez* les Mém. de d'Artagnan).

Malgré les défenses formelles qui existaient contre les duels, et la sévérité des peines qu'encouraient les duellistes, nos rois avaient souvent empêché des combats dont le hasard leur avait donné connaissance. Louis XIV ayant su qu'il devait y avoir un combat de quatre contre quatre entre des gens de sa cour, envoya le chevalier de Saint-Aignan au chef de la querelle lui défendre toute voie de fait, sous peine de son indi-

gnation

gnation et d'être jugé selon les lois, sans espoir de grâce. C'était assurément de la part du prince une grande marque de bonté. Le chevalier de Saint-Aignan s'acquitte de sa commission ; mais l'auteur de la querelle lui répond qu'il se moque ; que l'affaire est trop avancée pour qu'on puisse reculer ; qu'il vient d'autant plus à propos, que son adversaire ayant un second de plus que lui, il va le tirer d'embarras et entrer dans la querelle. Le chevalier lui fait quelques difficultés, qui sont bientôt applanies ; enfin l'homme chargé des ordres du roi, dont la mission est d'empêcher un combat, y devient partie active : on a vu peu d'extravagances de cette force. Après une pareille équipée, il fallut sortir du royaume ; c'est ce que fit prudemment le chevalier de Saint-Aignan, et il n'y rentra qu'au bout de nombre d'années. Assurément, s'il avait eu la tête tranchée, personne ne l'aurait plaint.

Dans les combats particuliers, à commencer par celui de Quélus, et de d'Entragues, on se servait de l'épée et du poignard. Il est assez remarquable que dans ce combat, Quélus ayant oublié son poignard, d'Entragues lui dit sur le pré, qu'il avait eu grand tort de l'oublier, puisqu'ils étaient convenus de l'apporter, et ne s'en servit pas moins du sien, qui ne contribua

pas peu à sa victoire. Brantôme et la Colombière n'osent décider s'il eut tort ou raison, ce qui donne une singulière idée des préjugés sur l'honneur de ce temps-là. Assurément, aujourd'hui, celui qui aurait une arme de plus que son adversaire, n'attendrait pas l'avis des témoins pour la quitter. Peu à peu l'usage du poignard tomba en desuétude, et l'on s'en tint à l'épée seule : les seconds se battaient toujours ainsi, de quelque arme que se servissent les chefs de la querelle, comme on le voit au combat des ducs de Beaufort et de Nemours, en 1652, où celui-ci fut tué d'un coup de pistolet, pendant que le marquis de Villars (père du maréchal), et d'Uzerches, seconds du duc de Nemours (il y en avait quatre de chaque côté), tuèrent leurs adversaires à coups d'épée.

Lorsque les duels avaient besoin de l'autorisation du prince, ils ne pouvaient être communs, ni avoir une cause légère ; mais ces permissions ne s'étendaient pas hors du lieu qu'habitait le souverain, et par conséquent, les provinces ne participaient pas à ce bienfait : car, c'en était un réel pour l'humanité en général, et en particulier pour la noblesse. Le fameux duel de Jarnac et de la Chataigneraye, a été le dernier autorisé : je ne dirai rien de ces combats, par lesquels on prétendait décider de la bonne

ause, le vaincu ayant toujours tort. Plusieurs nt eu lieu pour défendre l'honneur de reines t de princesses accusées d'adultère ; si leur éfenseur était victorieux, leur innocence n'éait plus douteuse, et l'époux désabusé repreait sa femme sans aucun scrupule : ô le bon emps ! ô les bonnes gens !

Wlson de la Colombière, dans son théâtre l'honneur et de chevalerie, raconte plusieurs luels remarquables ; aucun ne m'a paru plus extraordinaire que celui que je vais rapporter, l'ouvrage dont je le tire étant assez peu répandu.

Le vicomte d'Allemagne et le sieur de la Roque, gentilshommes provençaux, étaient voisins de terres, et ce voisinage amena une altercation entre leurs gens d'affaires, où les maîtres prirent fait et cause. La Roque se trouvant insulté, résolut de se battre avec d'Allemagne, et à cet effet, il lui donna rendez-vous dans la ville d'Aix ; il était âgé de soixante-dix ans, et tourmenté de la goutte ; d'Allemagne n'en avait pas trente. S'étant rendus l'un et l'autre dans cette ville, la Roque fit faire deux poignards pareils, et dit à son ennemi : *Monsieur, vous êtes jeune, et je suis vieux ; vous auriez trop bon marché de moi, si nous nous battions à l'épée ; mais, prenez un de ces poignards et laissez-*

moi l'autre pour tirer raison de l'offense que vous m'avez faite. D'Allemagne ayant accepté cette belle proposition, ils convinrent de prendre deux seconds, qui furent de Vins, pour la Roque, et Valernes pour d'Allemagne. Cela fait, ils sortirent de la ville, et se rendirent sur le fossé; les seconds s'étant écartés, la Roque dit à d'Allemagne, *donne-moi la main :* il la lui donna, et se tenant la main gauche étroitement serrée, ils se poignardèrent l'un l'autre de la droite. La Roque porta son coup dans le corps, et reçut celui de son ennemi dans la gorge, dont il mourut sur le champ. D'Allemagne eut encore assez de vie pour aller séparer les seconds qui s'étaient déjà blessés tous deux; après cette séparation, se sentant défaillir, il voulut prier Dieu ; mais il n'eut pas le temps de mettre le genou à terre ; il tomba mort : cet étrange duel a eu lieu en 1612.

Mais enfin les seconds ont disparu vers la fin du 17e. siècle ; ils ont été remplacés par des témoins : chaque combattant amène un ami ; sans prendre part à la querelle, ils voyent s'il n'y a pas de supercherie, si les choses se passent en règle, et ils secourent le blessé. Autant l'usage des seconds était absurde, autant celui des témoins est raisonnable ; il n'offre aucune espèce d'inconvénient, et présente plusieurs avan-

tages. Lorsque le duel a lieu entre deux officiers ou deux personnes également connues, ils deviennent inutiles pour que les choses se passent loyalement ; mais ils ne le sont jamais pour porter secours au blessé, ou pour décider si l'affaire a été poussée assez loin : ils sont regardés comme juges dans cette occasion.

Cette fureur contre laquelle les lois ont toujours été impuissantes, est fort diminuée depuis cinquante ans, et semble diminuer tous les jours ; cependant, la France est encore, de toutes les contrées de l'Europe, celle où l'on voit le plus de combats singuliers, et celle où les ordonnances contre ce délit sont les plus sévères, mais en même temps les plus mal exécutées. Nos rois prononçaient à leur sacre, le serment solennel de ne jamais accorder de grâce aux duellistes : depuis Boutteville et Deschapelles, c'est-à-dire, depuis 1627, je ne crois pas qu'il y ait eu d'exemple d'une punition, qu'ils durent peut-être moins à leur faute qu'à une vengeance ministérielle ; s'il y en a eu, il est tombé sur des gens inconnus, et il a été perdu.

Si les édits de nos rois, contre les duels, avaient toujours été ponctuellement exécutés, il n'existerait pas de famille qui ne fût entachée dans la personne d'un ou de plusieurs de

ses membres. N'eût-il pas mieux valu retirer tout à fait une loi devenue illusoire par le fait, que de permettre qu'elle demeurât sans exécution ; qu'elle fût journellement violée avec une publicité honteuse pour le souverain ? Mais ce qui valait mieux encore, c'était d'empêcher les duels, ou au moins de les réduire au plus petit nombre possible : le moyen était très-simple, et un intervalle de vingt ans, aurait suffi pour en prouver l'efficacité, et en faire recueillir les fruits.

Le préjugé qu'on appelle honneur, et qui est directement opposé aux volontés du souverain, ne sera jamais totalement extirpé. Un homme offensé, qui se trouve dans la cruelle alternative d'être déshonoré, ou d'encourir une mort ignominieuse, choisit toujours le dernier parti : la raison de ce choix est simple ; il a, par devers lui, l'exemple de mille combats qui n'ont eu aucunes suites, sur lesquels tous les yeux ont été fermés : il en conclut avec raison que ces lois terribles et muettes ne se réveilleront pas pour lui seul ; il court à la vengeance, et reconnaît bientôt qu'il ne s'est pas trompé. L'impunité l'enhardit ; dans peu, il violera de nouveau ces lois bien réelles, mais de l'existence desquelles leur inaction profonde lui permet-

tra de douter : ainsi, il s'exposera plutôt à une punition quelconque, plus que douteuse, qu'à un déshonneur certain.

Nos rois devaient donc lier leurs sujets par un engagement individuel qui eût été bien plus puissant que la crainte d'un supplice regardé comme idéal. Il fallait que tout officier, à sa réception dans un corps, prêtât le serment de ne jamais donner ni accepter de cartel, ni de rendez-vous pour se battre, soit verbalement, soit par écrit, et de ne jamais servir de témoin, sous les peines portées dans les ordonnances; ces peines auraient été, pour la première fois, un an de prison, et à la récidive, dix ans dans un château fort. Elles auraient été infligées, au lieu que la peine de mort ne l'était pas ; la sévérité de celle-ci se serait toujours opposée à ce qu'on apportât dans la recherche du délit l'attention, l'exactitude nécessaires ; elle aurait bien plutôt engagé à le pallier, à le cacher ; au lieu qu'une peine moins forte levait tout scrupule, et devenait le garant de l'obéissance à la loi (1).

---

(1) Il est constant que la sévérité des lois tourne souvent contr'elles, et qu'un juge absoudra quelque-

Tous les officiers étant engagés par serment (car on aurait commencé par le faire prêter à toute l'armée) à ne plus se battre en duel, l'art de l'escrime serait devenu inutile; la suppression absolue des maîtres en fait d'armes en était une suite naturelle (1); opération très-simple et d'une très-facile exécution. Cette suppression aurait presque détruit les duels; sur cent combats à l'épée, quatre-vingts n'auraient pas lieu, si l'un des deux champions n'avait ou entamé ou prolongé la querelle par une certaine confiance en son adresse dans l'escrime; ce qu'il n'aurait pas fait, s'il eût été assuré que la partie serait égale, et que le hasard seul déciderait la victoire. J'entends déjà mille voix s'écrier que mon raisonnement pourrait être bon dans une salle

---

fois un coupable lorsqu'il ne pourra le condamner qu'à mort. L'institution du jury en France rend mon opinion plus vraisemblable, et fournirait des exemples en sa faveur, s'il le fallait. C'est bien plutôt la *certitude* que la *sévérité* de la peine qui empêche les crimes.

(1) Ce projet a été mis au jour il y a long-temps par l'abbé de Saint-Pierre, qui, dans ses *rêves*, a souvent rêvé de fort bonnes choses et très-exécutables, quoi qu'on en dise.

d'armes; mais que l'épée à la main c'est tout différent, que la science n'y sert de rien, et que des hommes de sang-froid, sans savoir manier un fleuret, ont tué des maîtres d'armes. Je conviens du fait : parmi ceux qui mettent à la loterie (et ils jouent certainement un jeu désavantageux), il en est qui gagnent et même beaucoup d'argent : cite-t-on ceux qui s'y ruinent? c'est la même chose pour le duel entre un maître ou un fort tireur et un écolier. Il est possible que les premiers aient été quelquefois blessés; mais on citerait beaucoup plus d'exemples du contraire; et en accordant aux deux combattans le même courage et le même sang-froid (il est bien naturel que celui qui se fie sur son adresse puisse en avoir autant que son adversaire), n'est-il pas absurde de vouloir réduire à rien la supériorité dans l'escrime? Je persiste à croire, et l'expérience est pour moi, que le plus habile a un grand avantage sur celui qui ne sait rien ou peu de chose (1).

---

(1) On a vu aussi des batailles gagnées par l'armée la moins nombreuse; ce qui n'empêche pas que Dieu ne soit presque toujours pour les gros bataillons, comme le disait un général.

Je trouve qu'en envisageant la question sous son vrai point de vue, un homme consommé dans l'escrime, qui en insulte un autre et se bat avec lui, commet une espèce d'assassinat, moins formel, à la vérité, que s'il le frappait avant qu'il fût en défense, mais où souvent il ne court pas plus de risque. Or, si l'égalité doit rigoureusement exister quelque part, c'est à coup sûr dans une occasion qui met en danger la vie de deux hommes. Quel moyen d'établir cette égalité, ou au moins de la réduire à la seule force du corps ? la suppression des maîtres d'armes.

Je sais qu'on peut faire quelques objections contre ce projet; je vais tâcher d'y répondre d'avance.

D'abord, me dira-t-on, comme vous ne prétendez supprimer les maîtres d'armes qu'en France, les autres nations qui auront gardé les leurs, auront sur tous les Français une supériorité décidée. Je réponds à cela que cette suppression pourrait fort bien être imitée partout, lorsqu'on en aurait reconnu la sagesse et les avantages ; mais qu'en supposant qu'il en fût autrement, lorsqu'il serait connu que les maîtres d'armes n'existent plus en France, aucun étranger ne pourrait, sans lâcheté, proposer le combat à l'épée à un homme qu'il saurait ne pouvoir l'accepter sans

un désavantage réel. Le Français, de son côté, serait très-libre de le refuser, parce qu'il ne voudrait pas se faire tuer à coup sûr; ce qu'il ne pourrait faire aujourd'hui, étant censé savoir se servir de l'arme qu'il porte à son côté, et l'escrime faisant une partie intégrante de son éducation.

On dit encore, en faveur des maîtres d'armes, que cet exercice est salutaire pour les jeunes gens, qu'il assouplit les nerfs et favorise le développement des forces; tout cela peut être : eh bien! on le remplacera par la course, l'exercice du cheval, la voltige, la danse même, devenue, malgré sa futilité, une partie essentielle de l'éducation. Je la préfère à l'art meurtrier; elle est aussi inutile, mais elle n'entraîne pas des suites aussi funestes. Voilà, je crois, les deux seules objections un peu plausibles que l'on puisse faire contre mon projet.

Autrefois les étudians de certaines villes, telles que Nantes, Rennes, Angers, Besançon, Toulouse, etc., s'occupaient beaucoup moins de l'étude du droit que de celle de l'escrime. Ils formaient un corps très-redoutable, toujours prêt à ferrailler avec le premier venu; c'était surtout contre les officiers des régimens en garnison chez eux qu'ils dé-

ployaient une bravoure fondée en grande partie sur la confiance que leur inspirait une longue habitude de manier le fleuret. Il faut dire, à la louange des officiers de l'ancien régime, qu'il y avait parmi eux très-peu de forts tireurs ; ce n'était pas sur leur adresse qu'ils se reposaient, en acceptant ou donnant un rendez-vous. Il est vrai que cette classe d'hommes doit être brave d'elle-même, sans aucun motif étranger : il n'en était pas tout à fait ainsi de MM. les étudians qui, destinés à être avocats ou procureurs, avaient besoin d'un petit aiguillon, et ce petit aiguillon c'était deux ou trois ans de salle d'armes. Ce qui donne quelque probabilité à mon opinion, qui pourra paraître extraordinaire, c'est que dans les villes citées ci-dessus, lorsqu'il s'élevait une querelle entre un régiment et les étudians, les novices ou écoliers d'entre ceux-ci ne paraissaient pas : les *matadors* de l'ordre se mettaient toujours en avant, et l'on n'avait jamais affaire qu'à eux. La suppression des maîtres d'armes remettrait tout dans l'ordre, en renvoyant ces MM. à l'étude de Cujas et de Barthole.

Mais si on ne se bat plus à l'épée, on se battra donc au pistolet? sans doute ; et si on en vient là, ma cause est gagnée.

Deux personnes également ignorantes dans l'escrime, se battant à l'épée, la victoire sera à peu près au hasard, et le combat sera plus meurtrier, comme l'expérience le démontre. Il est de fait que deux hommes mal-adroits, animés l'un contre l'autre, se blesseront plus dangereusement que des gens consommés dans l'escrime, qui, connaissant le danger d'un faux mouvement, se regardent, se tâtent pendant deux ou trois minutes, et finissent souvent par s'égratigner.

Si ces deux personnes se battent au pistolet, il est encore bien plus probable que l'une des deux sera tuée ou dangereusement blessée, parce que le pistolet étant l'arme ordinaire des duels, on ne verra plus de ces beaux procédés si fréquens aujourd'hui. Un homme est manqué, il tire en l'air, et croit avoir donné la vie à son adversaire : les deux champions s'embrassent et vont déjeûner ensemble avec leurs témoins. Mais si le second tirait et qu'il manquât aussi, on retirerait sur lui, et il aime mieux que cela finisse : son procédé est autant pour lui-même que pour son adversaire. Sur dix combats au pistolet, six ou sept se terminent ainsi ; de manière qu'une arme qui devrait être plus meurtrière que l'épée, l'est ordinairement beaucoup

moins ; mais ce genre de combat a l'appareil pour lui.

Peu d'années avant la révolution, on a vu un duel très-remarquable par la manière de combattre et l'appareil qui l'a accompagné ; comme beaucoup de gens aujourd'hui n'ont aucune connaissance de cet événement, le récit n'en sera pas déplacé ici : on y verra ce que c'est que donner la vie à son ennemi, réellement, et sans intérêt personnel.

M. de M..., capitaine dans le régiment d'A... infanterie, eut au jeu, en 1785, une altercation très-vive avec MM. de B... et de S. M..., officiers de dragons. Quoiqu'il parût qu'un mal entendu en était la cause, et que depuis, le fait ait même passé pour constant, l'affaire prit une tournure si sérieuse, par les propos qui furent tenus de part et d'autre, qu'il devint impossible de l'arranger. M. de M... et ses deux adversaires se battirent plusieurs fois à l'épée, et enfin, comme on voulut terminer cette querelle qui exigeait la mort de M. de M... ou des deux autres, il fut convenu qu'on se battrait au pistolet et à outrance. En 1786 les trois combattans se rendirent à Cha..., et là, en présence de tous les officiers du régiment de Bou..., vidèrent leur différend comme je vais le dire.

On désigna un emplacement assez étendu, dont les limites furent reconnues, hors desquelles les combattans ne pouvaient aller. M. de M... et M. de S. M... entrèrent dans cette lice, chacun par une extrémité, armés de quatre pistolets qu'ils avaient la faculté de tirer à leur volonté; après quelques coups tirés de part et d'autre, M. de S. M... en reçut un qui le fit tomber mort. M. de M.... reprit quatre pistolets, et recommença avec M. de B..., qui en avait autant: celui-ci fut blessé par un des coups de M. de M..., qui se trouva avoir tiré ses quatre pendant qu'il en resta un à son ennemi. Les lois de l'honneur, celles du combat, tout permettait à M. de B... de marcher sur son adversaire, qui ne pouvait ni fuir ni se défendre, et de lui casser la tête à bout portant; on peut même dire qu'il y a peu d'hommes qui ne l'eussent pas fait, dans une querelle de ce genre, voyant leur ami tué à côté d'eux et blessés eux-mêmes. M. de B... eut assez de force d'esprit, de grandeur d'ame, d'empire sur lui-même pour agir autrement; il s'avança sur M. de M... et lui dit: *Monsieur, vous avez tué mon ami, vous m'avez blessé; votre vie est entre mes mains; je puis vous tuer sans le moindre danger, et j'ajouterai sans le moindre scrupule. Je vous donne la vie, sous la condition*

expresse que cette épouvantable affaire sera finie, que vous ne lui donnerez plus aucune suite, et qu'il n'en sera jamais question : j'exige votre parole d'honneur en présence de tous ces messieurs (les officiers du régiment de Bou...). Je n'ai pas besoin de dire que M. de M... donna sur-le-champ, et de grand cœur, cette parole, ne croyant pas en être quitte à si bon marché ; alors M. de B... tira son quatrième coup en l'air : voilà ce qu'on peut appeler donner la vie, la donner noblement, grandement. Eh bien ! croira-t-on que M. de M..., après une parole aussi sacrée, aussi solennelle, dont il avait racheté son existence, a eu la bassesse d'y manquer, de répéter les mêmes propos contre deux hommes dont l'un était mort de sa main, et l'autre lui avait donné la vie. Au reste, la révolution en a fait justice ; il y a péri. Quant à M. de B..., il n'existe plus ; un de ses frères a joué un très-grand rôle dans la révolution ; mais parmi toutes ses actions, on n'en trouvera aucune qui approche, même de fort loin, de celle que je viens de citer.

D'après mon plan, les deux manières de se battre deviendraient plus meurtrières, et c'est ce qu'il faut. Si, dans tous les duels, il restait quelqu'un sur le carreau, ils se-

raient

aient bien plus rares : on a beau dire, personne ne se soucie de jouer sa vie à pair ou non ; si l'on se tuait davantage, on se battrait moins.

Une vérité constante est celle-ci : deux hommes se battent ; je les suppose l'un et l'autre de sang-froid, ayant conservé leur raison ; car s'ils sont furieux, aveuglés par la colère, ce sont plutôt des bêtes féroces que des hommes, et la thèse n'est plus la même. Celui qui le premier blesse son adversaire, s'en réjouit intérieurement, moins parce qu'il s'est vengé, que parce qu'il a la certitude ou l'espoir bien fondé que cette blessure terminera le combat, et qu'il en sortira sain et sauf : j'en appelle à tous ceux qui ont eu des affaires ; ce sentiment est naturel à l'homme ; il met plus d'intérêt à conserver sa vie qu'à l'ôter à son ennemi.

Il est à craindre, me dira-t-on, que le pistolet étant devenu la seule arme des duels, tout le monde ne s'y adonne, ne s'y exerce, et que bientôt il ne se rencontre des hommes tellement sûrs de leur fait, qu'il leur soit impossible de manquer leur ennemi à quinze ou vingt pas, ce qui détruira l'égalité que j'ai voulu établir. D'abord je n'ai jamais prétendu établir une égalité absolue qui sera toujours

chimérique. La force du corps produira forcément une inégalité réelle que rien ne peut détruire; de même que celui qui aura la main plus sûre et le coup-d'œil plus juste, l'emportera sur son adversaire. Mais à l'épée, le spadassin compte autant sur son adresse pour parer les coups de son ennemi que pour lui en porter; au lieu qu'au pistolet, l'homme le plus adroit est obligé de présenter sa personne sans défense, et d'attendre le coup sans pouvoir le parer; il n'a d'espoir que dans la mal-adresse de son adversaire, et c'est ce qui établit une différence énorme entre les deux genres de combat. Il faut plusieurs années pour devenir de la première force dans l'escrime, et l'on peut dans deux mois mettre une balle à quinze pas dans un écu de six francs. Si tout le monde parvenait à ce point de perfection, ce serait un très-grand bien pour l'humanité. Il n'y aurait pas vingt duels par an en Europe, si celui sur qui on tirerait le premier était sûr d'être tué, ou si la manière de tirer l'un sur l'autre à bout portant avec un pistolet chargé et un vide était d'une obligation absolue; ce qui n'aurait toutefois jamais lieu dans le cas de ces offenses impardonnables, où l'offensé doit toujours tirer le premier.

Quelquefois les deux combattans tirent leur coup à la fois à un signal convenu ; cette méthode a un grand inconvénient : il est possible qu'un des deux coups parte avant le signal, volontairement ou non, surtout si les pistolets sont à *double détente*. Les témoins décideront que le tireur a tort ; mais si le coup a porté, ressusciteront-ils le mort ? Chacun tirant à son tour, à une distance convenue, il ne peut y avoir ni supercherie ni aucun autre inconvénient.

Les lois sur les duels ont été souvent éludées, parce qu'on les a fait passer pour des rencontres, comme si des combats où il y avait deux ou trois seconds pouvaient être l'effet du hasard. L'usage du pistolet aurait encore cet avantage, qu'il n'y aurait plus de rencontres, et que la loi atteindrait les duellistes sans craindre de frapper des innocens.

Il fut un temps, et ce temps n'est pas très-éloigné, où un officier, par cela seul qu'il était fort dans l'escrime, ou qu'il se battait tant qu'on voulait, jouissait dans son corps d'une grande prépondérance (1) ; il était con-

(1) Je n'entends dans cet ouvrage, par le mot de *corps*, que ceux qui composaient l'ancienne armée, n'en ayant pas connu d'autres.

sulté dans les affaires épineuses ; ses décisions avaient force de loi, quoique souvent il n'eût pas le sens commun. Les jeunes gens le regardaient avec une espèce de vénération, ce qui n'était pas plus étonnant que l'admiration qu'on a dans le monde pour les très-gros joueurs, et dont j'ai parlé à leur article. Mais on n'en conviendra pas moins que celui qui n'a pas d'autres mérites que de risquer mille louis sur une carte ou un coup de dé, et de se battre tous les quinze jours, ne soit assurément un individu fort peu recommandable.

Autrefois un jeune homme débutant dans un corps, était ce qu'on appelait *tâté ;* c'est-à-dire, qu'un de ses camarades lui cherchait une mauvaise querelle pour savoir s'il se présenterait bien : quelquefois le *tâteur* recevait un bon coup d'épée, et le méritait. Cet usage, dont on a reconnu l'absurdité, était aboli depuis long-temps ; le nombre d'officiers querelleurs diminuait tous les jours, et aurait bientôt fini par être réduit à rien ; le peu qui en restait encore était même déjà assez mal vu.

L'établissement de la *calotte* dans les régimens, avait fort contribué à diminuer le nombre des querelles entre les officiers. On sait que c'était une police intérieure que le corps des

lieutenans exerçait sur ses membres : toute altercation qui n'était pas trouvée assez grave pour exiger une réparation sérieuse, se jugeait à ce tribunal de famille, présidé par le premier lieutenant : la sentence était sans appel. Les bons effets de cette institution ayant été bientôt reconnus, elle a été encouragée par les chefs des corps qui, du reste, ne s'en mêlaient absolument en rien (1).

---

(1) L'historiette suivante n'a aucun rapport au sujet que je traite ; mais elle tient à la *calotte* dont je viens de parler ; peut-être amusera-t-elle quelques instans ceux qui ne la connaissent pas.

Le baron de Tott, dans sa jeunesse, avait été capitaine de hussards ; il fut jugé digne d'être élevé au poste éminent de généralissime de la *calotte* de toute l'armée, et reconnu en cette qualité. Il se montra le digne successeur des Torsac et des Aimon. Arrivant avec son régiment à S. M., quartier de cavalerie, il envoya fort à l'avance, avertir les magistrats, pour qu'ils lui rendissent les honneurs dûs à sa *souveraineté calotine* ; ceux-ci s'y refusèrent. Le baron s'établit à l'entrée de la ville, déclara qu'il n'irait pas plus loin, si on ne venait l'y chercher en cérémonie, et accompagna cette déclaration des plus fortes menaces, non-seulement contre les magistrats, mais contre la ville entière. Les officiers municipaux effrayés se soumirent, et faisant contre fortune bon cœur, ils vinrent en costume de cérémonie, suivis de leur cortége et de bourgeois ar-

On a vu des querelles de corps dont le principe était toujours une bagatelle, le propos d'un soldat, ou l'équivalent: ces querelles n'en étaient pas moins éternelles, et la rencontre de deux soldats de ces régimens, était le signal d'un duel: l'uniforme et le n°. du bouton, devenaient, pour l'un et l'autre, un motif sans réplique pour s'entr'égorger. Si malheureusement les deux corps se trouvaient dans la même garnison, il fallait bientôt les séparer; la surveillance la plus rigoureuse ne pouvait parvenir à empêcher ces combats meurtriers. Les of-

---

més, recevoir le généralissime, le complimenter, lui présenter les clefs dans un bassin d'argent, et le conduire à son logement. Le baron reçut ces honneurs avec beaucoup de dignité; il fut promené en triomphe dans la ville, après quoi il réunit dans un grand repas tous les acteurs de cette scène. Jusques-là tout allait bien: la bonne-chère et le bon vin avaient fait oublier aux magistrats la petite mortification qu'ils venaient d'essuyer; mais après le dîner, qui se prolongea dans la nuit, le général et ses dignes acolytes, c'est-à-dire, tous les lieutenans du régiment, échauffés par le vin et les liqueurs, coururent la ville comme des fous, et cassèrent quelques milliers de vitres. Ce supplément à la fête réveilla le ressentiment des magistrats et des notables: ils rédigèrent un long mémoire de tout ce qui s'était passé, et l'adressèrent au ministre de la guerre, en lui portant leurs plaintes: leur procès-verbal amusa

ficiers ne se mêlaient pas de ces querelles, c'est-à-dire, n'en venaient pas aux voies de fait; mais cet état de guerre entre les soldats, mettait entre les officiers un froid, une réserve, qui ne contribuaient pas à l'agrément de la société. Aujourd'hui encore, il existe des régimens qui ne peuvent se rencontrer sans mettre le sabre à la main; ces querelles ne peuvent dater de loin, puisque l'armée actuelle n'a pas vingt ans d'existence. Je crois qu'il serait possible, par une rigueur extrême et non inter-

---

toute la cour, et après quelques semaines, ils reçurent du ministre, la lettre suivante: « J'ai mis sous les yeux » du roi, MM., le mémoire que vous m'avez adressé: » les détails qu'il renferme ont singulièrement diverti » S. M.; elle ignorait, au reste, ainsi que moi, qu'il y » eût à S. M. des portes, et conséquemment des clefs: » ainsi, puisque vous en avez fait fabriquer pour les » présenter au généralissime de la calotte, et que » vous vous êtes déterminés à lui rendre les plus » grands honneurs, vous avez jugé qu'il les méritait; » l'ayant pris sur vous, vous avez perdu le droit de » vous plaindre. Quant aux vitres cassées, à la suite de » cette cérémonie, si elles n'ont pas été payées, je vous » invite à constater le dommage, et à m'en faire passer » l'état: je donnerai des ordres pour que tout soit ré- » paré, et que les personnes lésées soient indemnisées. » Je suis, etc. ».

rompue, par des exemples effrayans, de parvenir à l'extinction absolue de ces querelles de corps, qui sont la honte d'une nation. Quoi de plus révoltant que de voir des hommes revêtus du même habit, servant le même maître, défendant la même patrie, s'égorger par la seule raison, que les uns portent le n°. 15, et les autres le n°. 30? Car, ils ignorent presque toujours la cause primitive de la querelle : ils savent qu'ils doivent se battre contre tel régiment, et voilà tout : c'est une férocité digne de cannibales, et qu'une nation policée ne doit envisager qu'avec horreur.

Les soldats qui n'ont ni sabres ni épées, et qui ne peuvent s'en procurer, se battent avec leur baïonnettes : la force du poignet est tout dans ce genre de combat ; celui qui gagne le dessus est sûr de frapper son ennemi. Les blessures en sont d'autant plus dangereuses, qu'elles sont toujours très-profondes, par la proximité où se trouvent nécessairement les combattans.

Sans remonter aux Romains, qui ne se battaient pas en duel, et n'en étaient pas moins braves, les Allemands, les Russes, les Suédois ne connaissent pas le duel dans leurs armées ; pourquoi les Français ne pourraient-ils pas s'en passer? Assurément, leurs preuves de courage

sont faites, et d'ailleurs, on n'a jamais remarqué que les grands ferrailleurs se présentassent mieux que d'autres aux coups de canon.

Les moyens que j'ai proposés plus haut, devraient donc, sinon abolir entièrement les duels, au moins les réduire au plus petit nombre possible, ce qui vaudrait encore mieux que si ils n'existaient plus du tout. Les duels ont un avantage, il faut en convenir; il est vrai que c'est le seul : ils font régner dans les corps et parmi les gens de bonne compagnie, une décence, une politesse dans les propos et dans les manières, qui sont plus particulières aux Français qu'aux autres nations, et qu'il est à désirer qu'ils conservent toujours. Je n'ignore pas qu'on leur a fait un crime de leur politesse, qu'on a prétendu n'être souvent que dans les dehors, et nullement dans leur caractère. Ce jugement trop sévère, est évidemment dicté par la jalousie que nous inspirons; mais, fût-il fondé quelquefois, comme cette politesse n'exclut pas forcément les qualités du cœur, c'est toujours un agrément que nous avons de plus. Or, pour empêcher que cette qualité, si précieuse dans la société, ne dégénère, ou ne se perde entièrement, il suffit qu'on puisse se battre; qu'il reste toujours un espoir et un moyen de vengeance à l'homme flétri par des

offenses que les lois ne parviendront jamais à laver selon nos mœurs : c'en sera assez pour mettre un frein à la brutalité de certains individus qui se croyent tout permis. Je voudrais que celui qui se serait oublié jusqu'à lever la main sur un autre, s'il n'était pas puni par sa victime, le fût, par le Gouvernement, d'une détention perpétuelle, ou au moins de vingt ans. Par-là, le coupable ne pouvant échapper à l'un des deux châtimens, cette certitude rendrait plus circonspect que toutes les lois possibles, qu'on espère toujours éluder.

Tout le monde connaît le trait de l'empereur Joseph II, de ce prince si mal jugé par son siècle, que la postérité vengera de l'injustice de ses contemporains. Un officier avait reçu un soufflet d'un de ses camarades ; l'empereur les fit venir tous les deux à Vienne. Un jour de parade, il se montra sur le balcon de son palais avec l'officier offensé, et en présence d'une foule immense rassemblée sur la place, il l'embrassa : au même instant on vit sur un échafaud dressé au-dessous du balcon, le bourreau appliquer un soufflet à l'officier qui avait frappé ; et sur-le-champ il fut conduit dans une forteresse. Voilà un jugement et une conduite dignes d'un grand souverain.

Quoique le tribunal des Maréchaux de France n'existe plus, et ne doive jamais être recréé, selon les apparences, mon sujet me conduit naturellement à dire un mot de cette institution que l'on avait l'air de croire capable d'empêcher les duels. Quarante-huit gardes de la connétablie résidant à Paris, étaient répandus dans les endroits publics, surtout aux spectacles, où ils avaient leurs entrées à cet effet. Dès qu'il s'élevait une rixe entre deux particuliers, ils allaient en rendre compte et solliciter l'ordre de MM. les Maréchaux de veiller sur eux; mais il fallait connaître le nom des deux individus, leur demeure, et pouvoir les trouver : ordinairement il s'écoulait dix-huit ou vingt-quatre heures avant que tout cela fût fait, et la querelle était terminée depuis long-temps, soit à l'amiable, soit l'épée à la main. N'importe, ces MM. se mettaient aux trousses des deux adversaires, qui avaient beau dire que tout était fini, et ne les quittaient qu'après s'être rendus avec eux chez le doyen des Maréchaux de France faisant les fonctions de Connétable, où ils promettaient l'un et l'autre, par écrit, de ne pas se rechercher pour une querelle qui n'existait plus. Cet abus n'était, comme tant d'autres, qu'un moyen de *soutirer* quel-

ques écus des habitans de la capitale. Il fallait payer trois livres par jour à son garde, et s'il vous avait déterré à dix heures du soir, ces trois jours pouvaient ne durer que trente-six heures : il fallait payer vingt francs à MM. les exempts, qu'on ne voyait pas. On peut dire que cette marche était très-prompte, très-sûre, et cet expédient très-lumineux, et surtout très-désintéressé ; c'était ainsi qu'on prétendait empêcher les duels. Quant à MM. les lieutenans des Maréchaux de France dans les provinces, quoique ces places fussent occupées par des gentilshommes, souvent très-connus, c'était une véritable momerie ; mais ils avaient une charge et portaient un uniforme brodé. Pour ce qui est de leur utilité, je ne pense pas que pendant cent ans qu'ils ont existé (ayant été créés par Louis XIV en 1693), ils aient accommodé cent affaires dans toute la France.

Il est impossible de parler des duels sans dire un mot du fameux Saint-Georges que tout le monde a connu ; il excellait dans tous les exercices du corps et dans plusieurs arts d'agrément; mais sa suprématie dans l'escrime était le premier de ses talens aux yeux de la multitude ; on admirait, on révérait presque

un homme qui pouvait en tuer vingt l'un après l'autre sans recevoir une égratignure. Les jeunes gens, surtout, comme ne réfléchissant guères, voyant en lui un homme sûr de faire trembler tous ceux qu'il rencontrait, enviaient cette incroyable supériorité dans l'escrime ; ils la mettaient bien au-dessus de celle qu'il possédait également dans l'équitation et le *tir* des armes à feu, de ses grands talens en musique et sur le violon. La qualité de premier spadassin du monde éclipsait tant d'avantages bien plus réels. A quoi devait-on attribuer la préférence ridicule et extraordinaire de ces jeunes gens ? à leurs séances habituelles dans des salles d'armes, où, comme de raison, l'art qu'on y professait était proclamé le premier de l'univers, le seul qui convînt à un jeune homme entrant dans le monde, celui qui tenait lieu de tous. Imbus de ces belles idées, les jeunes gens se persuadaient aisément qu'un tireur d'armes savait tout ce qu'il devait savoir, et leur admiration profonde pour le maître par excellence était une suite naturelle de cette conviction. Les maîtres d'armes, de leur côté, n'oubliaient rien pour exalter la prééminence de l'art ; ils y mettaient une importance qui aurait été extrêmement comique, s'ils ne se fussent pas permis quelquefois d'user de

gir : *Dieu et ma dame* était le cri de ces chevaliers. Au milieu des combats, ils se croyaient sous leurs yeux; les trophées de la victoire n'avaient de prix pour eux que par l'espoir de les déposer aux pieds de la dame de leurs pensées. Ainsi l'amour de la gloire et de la patrie, ce mobile des plus grandes actions, prenait sa source dans un sentiment bien moins estimable en lui-même, mais qui le devenait par l'importance qu'on y attachait, et les grands effets qu'il produisait.

A ces époques si glorieuses pour la noblesse, en ont succédé d'autres dont elle ne saurait trop rougir. Les pères combattaient pour des dames renommées par leur naissance, par le rang qu'elles tenaient dans le monde; pour des dames dont la bienveillance était capable d'honorer un chevalier français. Les descendans se sont battus pour des filles d'Opéra, pour des courtisanes, vil rebut de la société; aussi, de pareilles *dames* n'ont-elles pas inspiré de grandes choses à leurs chevaliers, et l'on citerait peu d'actions distinguées qui soient dues à leur influence.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

ACADÉMIE *impériale de musique*, premier spectacle du monde dans son genre, page 32.
Charlatanisme des lecteurs, 3.
Comédie, doit-elle être morale, 15.
Comédiens, sont souvent de mauvais juges, 4. Leur amour-propre, 21. Font des absences trop fréquentes, 23. Chéris du public, soutiennent les pièces faibles, 24.
Comité de lecture, comment composé, 2.
Danses de l'Opéra, leur perfection, 31.
Ecole de déclamation, ne forme pas des acteurs, 29.
Egalité, les comédiens en jouissent-ils? 22.
Jeunes gens, leur ignorance et leur présomption, 6.
Juges de la scène, quels ils sont aujourd'hui, 6.
Molière, comment jugé dans ce siècle, 17.
Opéra (grand) ne tombe jamais, 30. Comique, cause de la décadence du goût, 32.
Petite pièce, on devrait y entrer pour le tiers du prix du billet, 25.
Pièces refusées se relèvent rarement à l'impression, 5. Nouvelles, devraient toujours être jouées trois fois, 10. De circonstances, bientôt oubliées, 12. Composées sur une anecdote souvent fausse, 13.
Premières représentations, leur indécence, 9.

L

Regnard, combien il est loin de Molière, 18.
Rivalité, ne peut exister entre les deux théâtres français, 26.
Salle de l'Opéra, très-mal placée, 36.
Succès extravagant de certains opéra, 33.
Tableaux, ne sont jamais chargés à la scène, 20.
Théâtre Français, souvent désert, 25. — De l'Impératrice, 27.—Du Vaudeville, 37.—Des Variétés, le plus suivi de tous, 13.— Des boulevards, 38.— Des départemens, 39.

Amour-propre des musiciens, quels sont ceux à qui on le pardonne, 57.
Belloni (M.), devenu chef de secte en quinze jours, 74.
Bouffons italiens; ceux d'aujourd'hui inférieurs à la troupe de Monsieur en 1789, 74. — Leurs pièces ne sont que des concerts, 75. — Pourquoi si suivis, 76. — Leur orchestre excellent, 76.
Bravoure, le plus misérable des genres, 78.
Compositeur sans génie n'est rien, 47. — Comment il doit travailler, 48.
Concerts, affaire de mode, 58. — Particuliers rarement bons, 59. — Doivent être plutôt variés que savans, 60.
Conservatoire, supérieur à tous pour l'exécution, 63. — N'a pas remplacé les anciennes écoles des cathédrales, 64. — Formera des chanteurs, jamais des acteurs, 65. — A le vice radical de tous les très-grands établissemens, 66.
Ecole française, très-célèbre, 52.

Gluck produit de grands effets avec peu de notes, 49. — Avec cinq opéra a laissé une immense réputation, idem. — Comment ses opéra sont critiqués, 59.

Instrumens nouveaux, rarement utiles, 60.

Juges en musique, la moitié ne connaît pas la gamme, 73.

Jury lyrique, doit juger la musique des compositeurs nouveaux, 67. — Accusé par M. Belloni de l'avoir mal jugé, 68.

Lully, son mot à son orchestre, 57.

Manœuvres en composition; ce que c'est, 53.

Mélodie, sans elle point de bonne musique, 47.

Musique a toujours été en honneur, 41. — Est une science dans sa théorie, 42. — Est une langue qui ne change pas, 43. — Est le langage de l'opéra, 46. — N'est pas toujours l'imitation de la nature, idem. — Change tous les 40 ans, 54. — Chargée de notes n'est pas la plus difficile à composer, 52. — Italienne n'est pas inimitable, 77.

Opéra (grand), peut être jugé par les yeux, 70. — Comiques anciens; on y revient aujourd'hui, 51. — Difficiles à bien exécuter, 53.

Pillage en musique, jugé trop sévèrement, 56.

Règles en musique, existent quoi qu'on en dise, 62.

Science en musique; ce que c'est, 47.

Anecdote de jeu très-remarquable, 103.

Argument plaisant en faveur du jeu, 118.

Banques sous le masque n'existent plus, 93.

Beaux et mauvais joueurs, 96.
Billard, ce qu'on y gagne à un homme qui a perdu la tête est un vol, 102.
Billets, tous devraient être prohibés au jeu, 86.
Clubs et cercles formés depuis la révolution, vrais temples du jeu, 113.
Dettes du jeu, sacrées avec raison, 84.
Eaux, rendez-vous de tous les joueurs, 96.
Echecs, jeu à la mode partout, 106. — Importance risible qu'on met souvent à ce jeu, 107.
Egalité que le jeu établit, 91.
Esprit du jeu, ce que c'est, 109.
Facilité d'emprunter au jeu, 92.
Femmes joueuses sont le plus hideux des spectacles, 98. — A quoi elles s'exposent, 100. — Anecdote à ce sujet, idem.
Fripons, il y en a eu de tous les temps, 80. — Pourquoi si communs, 110. — Autrefois spadassins, ne le sont plus, 111.
Fureur du jeu, dans les corps et les armées, 94. — Exemple remarquable, idem.
Gros joueurs, recherchés, pourquoi, 95.
Histoire plaisante arrivée à Marseille, 121.
Jeu est un mal nécessaire, 80. — Peut être fort restreint, 81. — Source de querelles, 88. — Tête-à-tête, la plus grande des imprudences, 90. — Cause de suicides, 92.
Jeux publics, moins dangereux que les clandestins, 81. — Qui ne devraient pas être tolérés, 82. — D'adresse, facilité d'y cacher sa force, 101. — De commerce, on ne peut s'en passer dans le monde, 108.

Joueurs toujours tentés à la vue de l'or, 86. — Bien peu font fortune, 87.

Maisons de jeu, ce que c'est, 115. — Plusieurs sont de vrais tripots, 116.

Mathématiciens, pas plus aptes au jeu que d'autres, 110.

Passion du jeu, l'âge n'y peut rien, 97.

Pharaon, jeu fort tombé, 83.

Philidor, premier joueur d'échecs de l'Europe, excessivement médiocre dans la société, 107, très-savant musicien, idem.

Pontes, ne jouent jamais un jeu égal, 82. — Leurs calculs pour gagner, 88.

Règles du jeu, toujours sévères, 112.

Rouge et noire, jeu à la mode, pourquoi, 84.

Sociétés anciennes, n'existent plus, 114. — Ne reviendront de long-temps, 115.

Soupers, il faut les rétablir ou renoncer aux réunions, vraiment agréables, 115.

Superstition des joueurs, très-comique, 117.

Trictrac, en quoi y consiste l'habileté du joueur, 105. — Se joue beaucoup en France, 106.

Wisht, jeu à la mode, 120. — Est une espèce d'étude, idem. — Altercations qu'il cause à tout moment, 121.

Avantage unique des duels, 153.

Bayonnette, arme des soldats, 152.

Calotte, son établissement a diminué les duels, 149. — Histoire plaisante relative à la calotte, idem.

Chevaliers français, se battaient pour de grandes dames, 159. — Leurs descendans ont bien dégénéré, 160.

Combat remarquable qui eut lieu en 1786, 142.

Combattans tirant ensemble leur coup de pistolet; inconvénient de cette méthode, 147.

Duel vient des peuples du Nord, 125. — N'avait lieu en France qu'avec l'agrément du Prince, idem. — Etrange en Provence, 131.

Duels ont souvent passé pour rencontres, 147.

Edits contre les duels, sans effet, 133.

Escrime, art inutile et dangereux, 136. — Ses avantages aisés à remplacer, 139.

Etudians, dans quelques villes étaient des spadassins, 139.

Henri II, mot imprudent de ce prince, 125.

Henri IV, nombre effrayant de lettres de grâce expédiées sous son règne, 128.

Maîtres d'armes, importance risible qu'ils attachent à leur profession, 158.

Pistolet, devrait être l'arme des duels, 140.

Poignard, on s'en servait avec l'épée, 129.

Querelles de corps étaient éternelles, 150. — Combien elles sont révoltantes, 152.

Saint-Georges, premier tireur d'armes de l'Europe, 157. — Admiré, par qui, idem.

Serment à exiger des officiers, 135.

Sévérité des lois tourne contr'elles, 135.

Suppression des maîtres d'armes, à désirer, 136.
Témoins ont remplacé les seconds, 132.
Trait remarquable de Joseph II, 154.
Tribunal des Maréchaux de France, était inutile, 155.
Usage des seconds, date de 1578, 126. — Sa barbarie et son absurdité, idem. — De *tâter* dans les corps n'existait plus, 148.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 105, ligne 9e. de la note, *cet article*, lisez : ce chapitre.

Fini d'imprimer le 2 Septembre 1812.